Communauté de Communes Roumois Seine

Communauté de Commu
Roumois-Seine

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

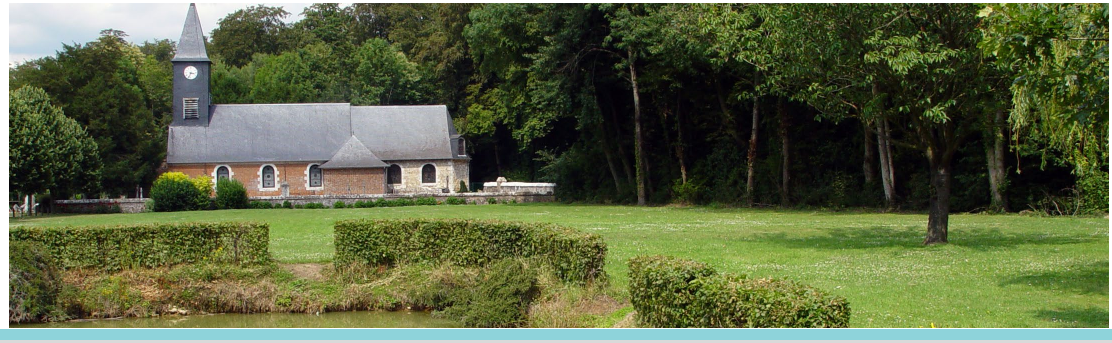

Bilan du SCoT -

Pièce annexe de la délibération en date du 2 mars 2020

2014 → 2020

6 ans après que devient le SCoT du Pays du Roumois?

ve2a
Villes et Architectures en Ateliers - ve2a.com

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

- **Pourquoi évaluer le SCoT ?**

- **Les différents indicateurs évoqués par thématique :**

  - Démographie et Habitat
  - Activités économiques et commerciales
  - Transports et Déplacements
  - Consommation foncière
  - Environnement et Agriculture

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Pourquoi évaluer le SCoT ?

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Renforcement du rôle intégrateur des SCoT

→ **Unique document intégrant les documents de rang supérieur**

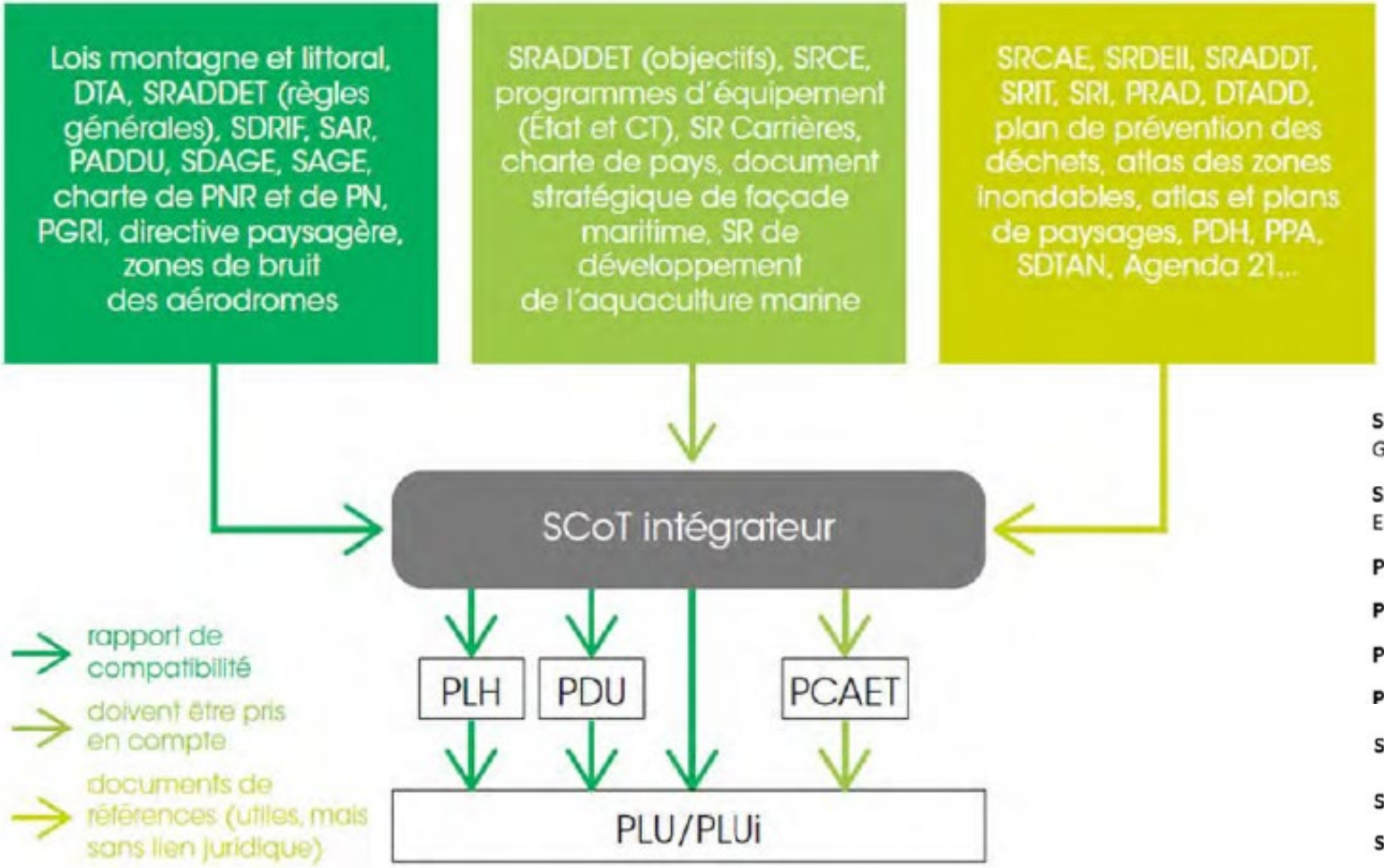

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLU I : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

PCAET: Plan Climat Air Energie Territorial

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

SRADDET: Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Que signifie « évaluer » ?

- Démarche qui vise à analyser les résultats d'une intervention publique pour savoir si celle-ci a atteint les objectifs qui lui étaient assignés ;

- Démarche qui vise à mesurer, quantifier et évaluer les politiques publiques.

Pourquoi évaluer le SCoT ?

- **Le code de l'urbanisme impose à la Communauté de Communes Roumois Seine de réaliser un bilan** du SCoT dans un certain délai.

- La loi Grenelle a ramené ce délai de 10 ans à 6 ans pour les nouveaux SCoT.

- Le bilan doit ainsi donner lieu à une délibération sur le maintien ou la révision du schéma.

→ A défaut d'une telle délibération, le schéma est caduc.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Un exercice de portée limitée

Il est difficile, au bout de 6 ans, de mesurer les effets du SCoT. En effet, la majeure partie des orientations inscrites dans le document seront suivies d'effet, au seul moment où les documents de planification locaux (PLU) seront devenus compatibles avec celles-ci.

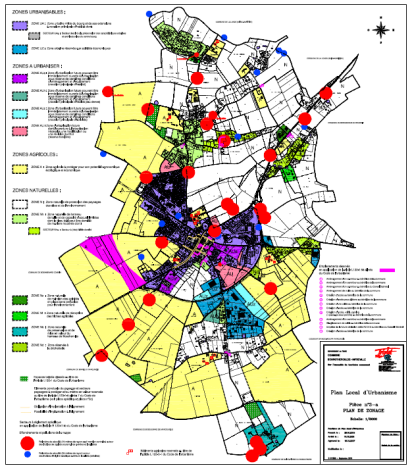

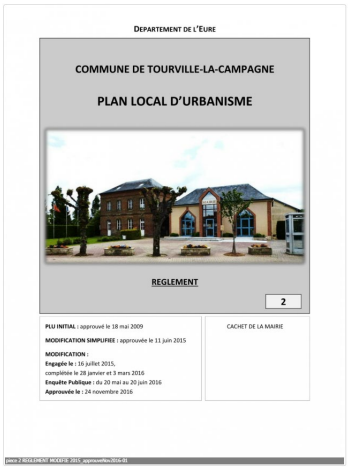

PLUi
Communauté de Communes Roumois Seine
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Cet exercice d'évaluation doit néanmoins permettre de vérifier si les grandes lignes directrices définies au sein du SCoT suivent la trajectoire souhaitée (objectifs d'accueil de population, logements, pratiques de mobilité,…).

Le contexte législatif a changé et doit être pris en compte :

- lois Grenelle,
- loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové),
- Loi LME (loi de modernisation de l'économie),
- la LMA (loi de Modernisation de l'Agriculture),
- la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) …

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Focus sur l'évolution du périmètre du SCoT depuis 2014

2014

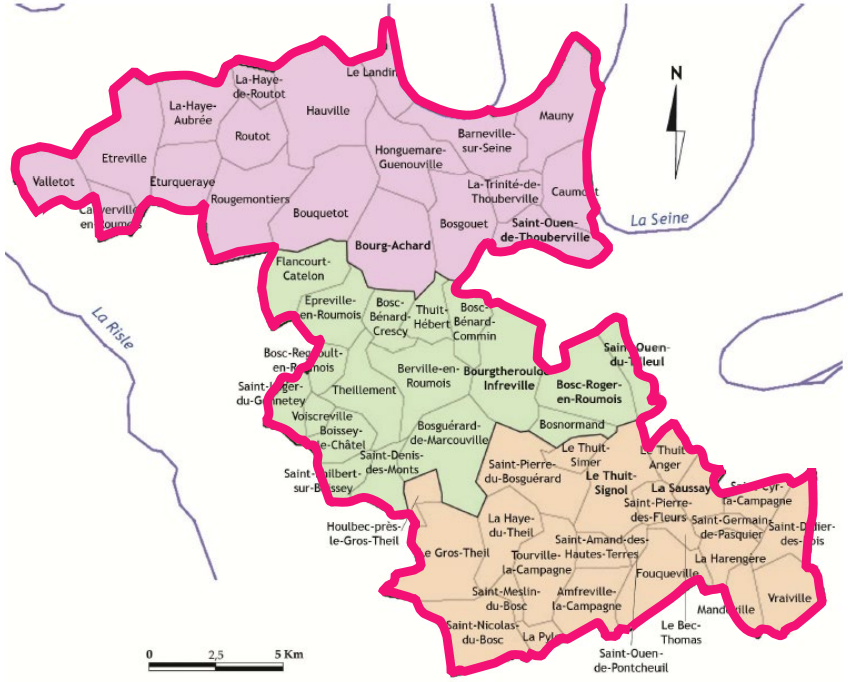

2017 : création de la CC Roumois Seine

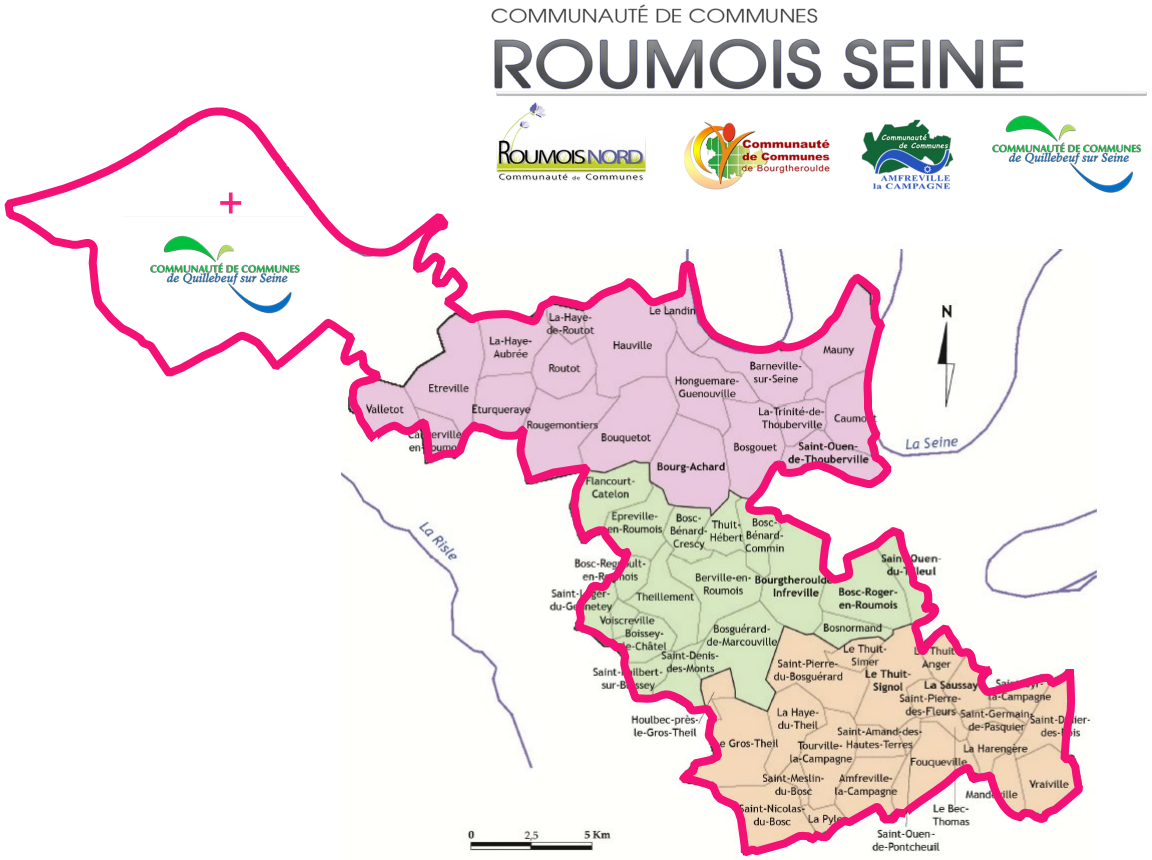

Le SCoT approuvé :

- 3 intercommunalités,
- 61 communes à dominante rurale,
- Population supérieure à 43 000 habitants

- Elargissement du périmètre avec l'intégration de la CC de Quillebeuf-sur-Seine (14 communes)
- Une seule intercommunalité : CC Roumois-Seine

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Focus sur l'évolution du périmètre du SCoT depuis 2014

Aujourd'hui (2019)

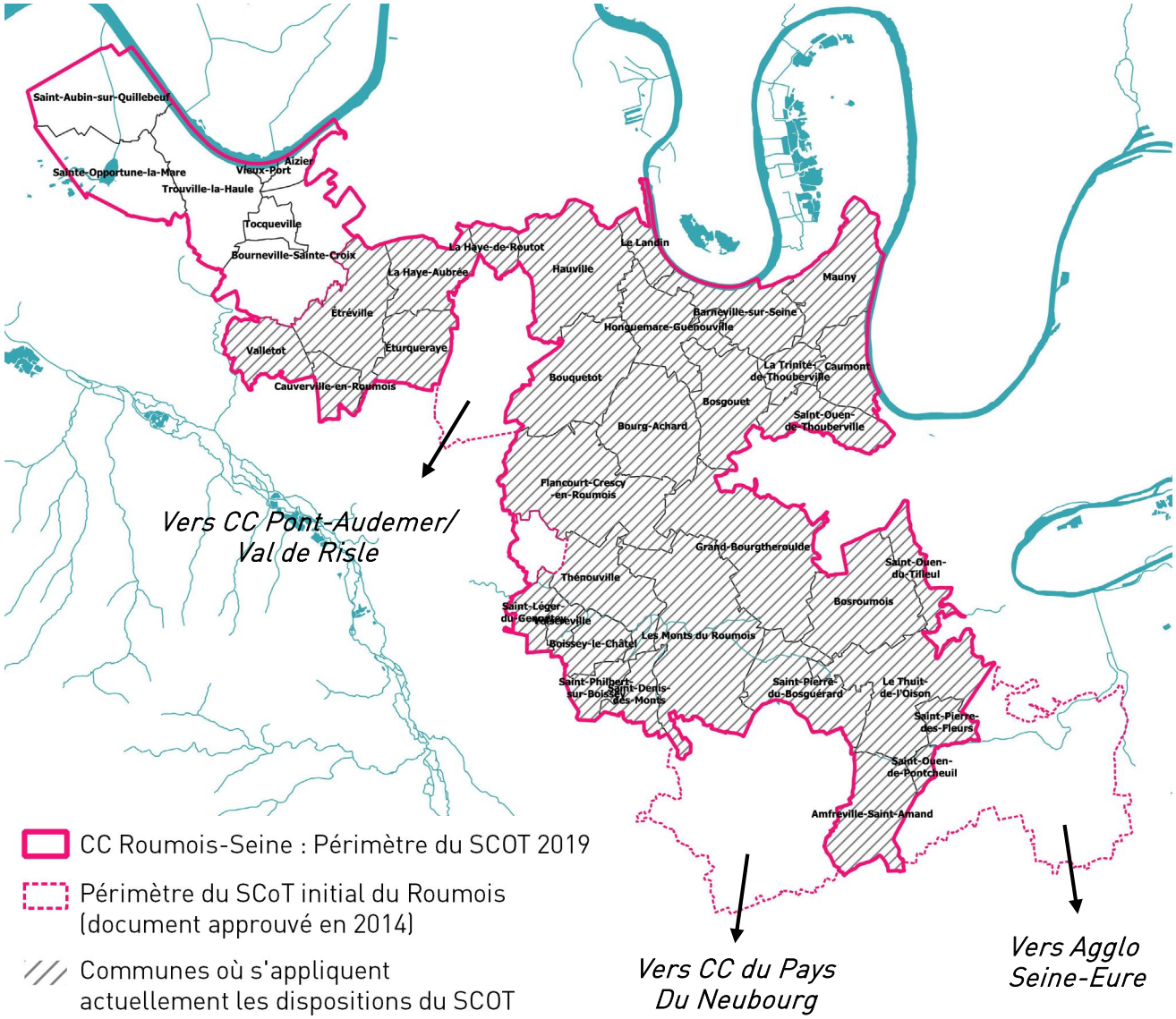

- **40 communes** (dont 8 communes nouvelles créées depuis 2014) et 40700 habitants :
  - 32 communes couvertes par le SCoT en vigueur,
  - 7 communes en « zone blanche »,
  - 1 commune nouvelle dans une situation mixte : Thénouville.

- 16 communes du SCoT approuvé en 2014 sont aujourd'hui sorties du périmètre. Elles représentent une population de 11320 habitants *(environ ¼ de la population du périmètre 2014).*

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Focus sur l'évolution du périmètre du SCoT depuis 2014

L'impact de l'évolution du territoire sur l'armature spatiale

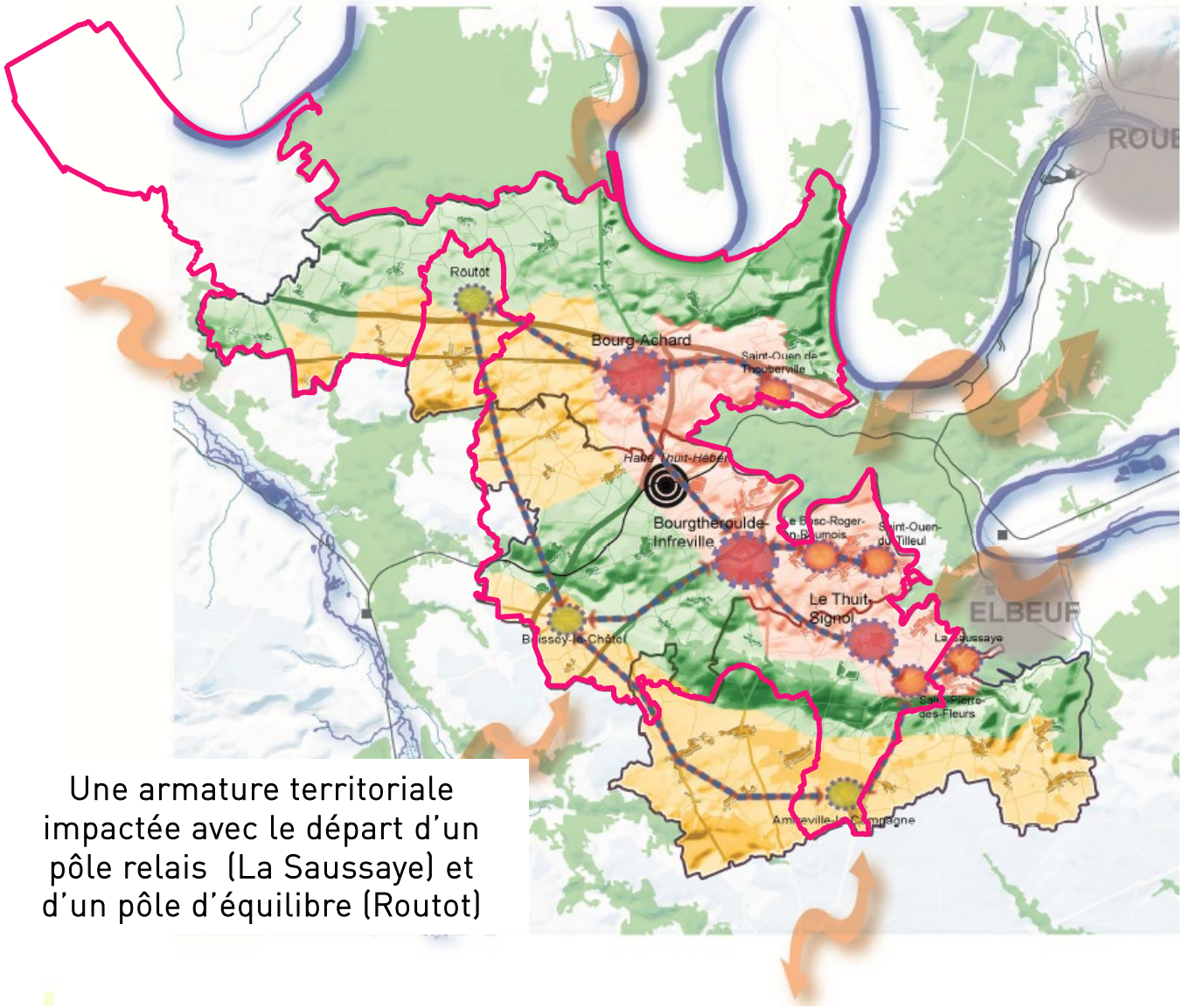

Une armature territoriale impactée avec le départ d'un pôle relais (La Saussaye) et d'un pôle d'équilibre (Routot)

Secteur rurbain :

Une zone de développement privilégié, s'appuyant sur des pôles de développement (habitat, services, activités)

Secteur rural de transition :

Une zone de transition, comprenant des pôles relais ruraux et un niveau de développement

Secteur rural naturel :

Deux secteurs de vigilance où le développement sera plus limité afin de mieux préserver leurs qualités écologiques et paysagères

Organisation de liens fonctionnels avec l'extérieur

CC Roumois-Seine 2019

3 pôles structurants :
Bourg-Achard
Bourgtheroulde
Thuit-Signol

5 pôles relais :
Saint-Ouen de Thouberville
Bosc-Roger en Roumois
Saint-Ouen du Tilleul
Saint-Pierre des Fleurs
La Saussaye

3 pôles d'équilibre :
Routot
Boissey-le-Châtel
Amfreville-la-Campagne

Pôle Gare / DTA

Des liens structurants qui maillent l'ensemble du territoire et mettent en relation les différents secteurs

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les différents indicateurs évoqués

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

~50 INDICATEURS DE SUIVI INSCRITS AU SCOT APPROUVÉ EN MARS 2014 ET RÉPARTIS A TRAVERS 6 VOLETS :

VOLET DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (DÉMOGRAPHIE, HABITAT, ARMATURE RÉSIDENTIELLE)

VOLET ECONOMIE ET COMMERCE

VOLET AGRICULTURE

VOLET TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

VOLET ÉCONOMIE D'ESPACE

VOLET ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Le Pays du Roumois a connu ses cinq dernières décennies un développement démographique sans égal en Haute-Normandie. Entre 1962 et 2010, sa population a plus que doublé pour atteindre plus de 43 500 habitants.

La croissance démographique, pose des défis majeurs en termes de logements d'emplois, de déplacements, d'équipements.

Le SCoT s'est attaché à définir une projection démographique à l'horizon 20 ans :

- **Augmentation de 8 500 habitants, soit +425 habitants par an, pour atteindre 52 429 habitants en 2034**
- **Réalisation de 4 950 logements, soit 250 logements par an.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

L'armature territorial repose sur 3 secteurs différenciés où viennent s'appliquer des prescriptions particulières notamment en matière de développement urbain :

- **Le secteur dit « rurbain »** situé en façade de l'agglomération de Rouen-Elbeuf, porte d'entrée majeure du territoire ;
- **Le secteur dit « rural de transition »**, organisé autour d'espaces à forte vocation agricole, composés de petits villages au bâti regroupé ;
- **Le secteur dit « rural naturel »** rattaché au Nord, au territoire d'étude du PNR des Boucles de la Seine Normandie et plus au Sud, à la Vallée de l'Oison et milieux associés.

3 niveaux de référence pour caractériser les différents espaces de développement du territoire ont été mis en place :

Les pôles structurants composés :

- De Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Thuit-Signol.

Les pôles relais composés :

- Saint-Ouen de Thouberville, Bosc-Roger en Roumois, Saint-Ouen du Tilleul, Saint-Pierre des Fleurs, la Saussaye.

Les pôles d'équilibre composés :

- Routot, Boissey-le-Châtel et Amfreville-la-Campagne

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

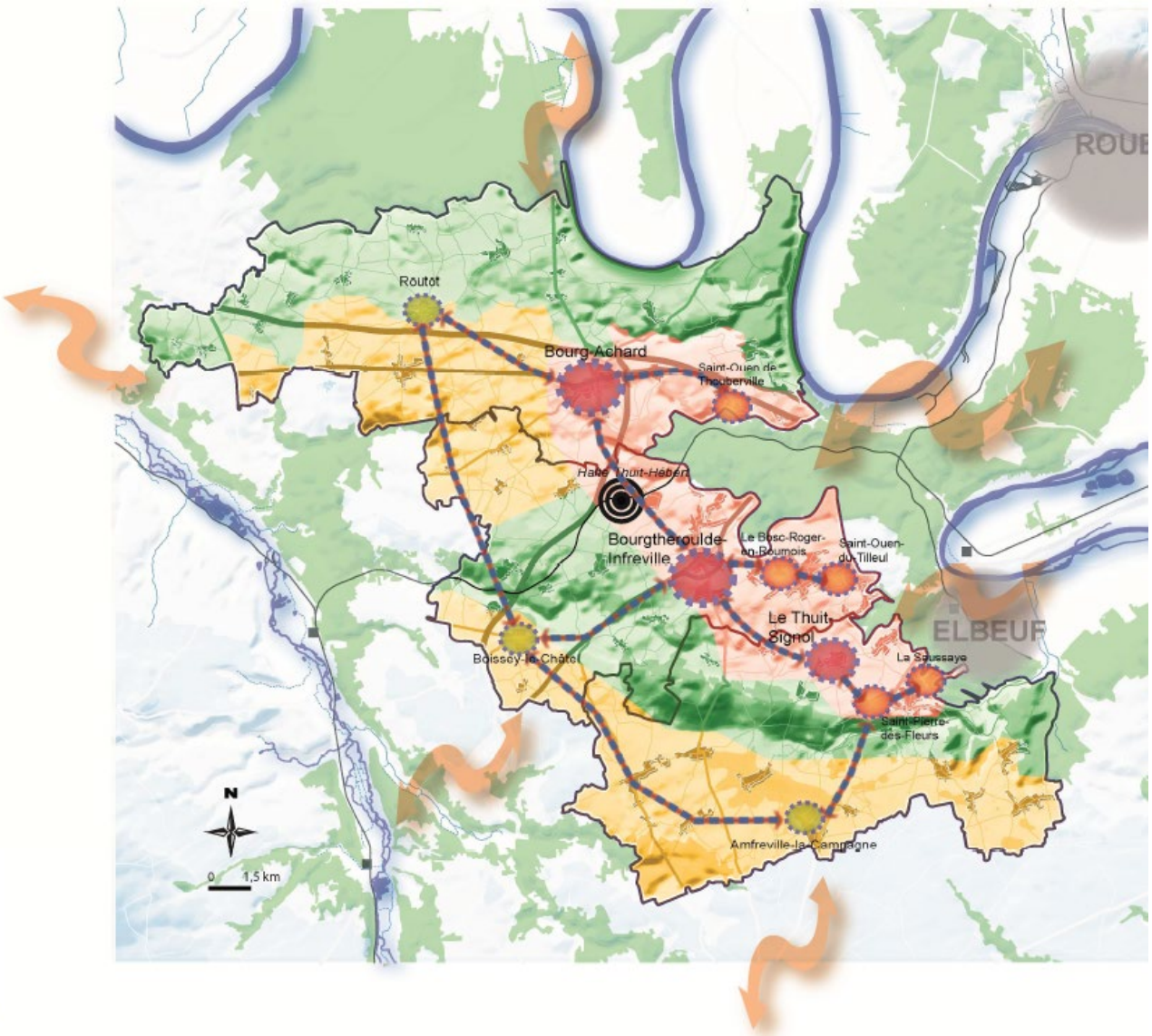

Secteur rurbain :

Une zone de développement privilégié, s'appuyant sur des pôles de développement (habitat, services, activités)

Secteur rural de transition :

Une zone de transition, comprenant des pôles relais ruraux et un niveau de développement

Secteur rural naturel :

Deux secteurs de vigilance où le développement sera plus limité afin de mieux préserver leurs qualités écologiques et paysagères

Organisation de liens fonctionnels avec l'extérieur

3 pôles structurants :
Bourg-Achard
Bourgtheroulde
Thuit-Signol

5 pôles relais :
Saint-Ouen de Thouberville
Bosc-Roger en Roumois
Saint-Ouen du Tilleul
Saint-Pierre des Fleurs
La Saussaye

3 pôles d'équilibre :
Routot
Boissey-le-Châtel
Amfreville-la-Campagne

Pôle Gare / DTA

Des liens structurants qui maillent l'ensemble du territoire et mettent en relation les différents secteurs

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Au dernier recensement disponible (juin 2019) le périmètre SCoT 2014 comptabilisait **47 856 habitants** soit 3 404 habitants supplémentaires que la donnée d'entrée utilisée pour le SCoT (INSEE 2010).

	Population 2011	Population 2016	Taux de variation annuel moyen (2006-2011)	Taux de variation annuel moyen (2011-2016)	Taux de variation annuel moyen du au solde naturel (2006-2011)	Taux de variation annuel moyen du au solde naturel (2011-2016)	Taux de variation annuel moyen du aux entrées sorties (2006-2011)	Taux de variation annuel moyen du aux entrées sorties (2011-2016)
Total SCoT 2014	**44752**	**47856**	**2,83%**	**1,35**	**0,52%**	**0,51%**	**2,31%**	**0,84%**
Total périmètre restant couvert par le SCoT	**34119**	**36536**	**0,90%**	**1,38**	**0,47%**	**0,47%**	**2,36%**	**0,90%**

Une évolution de population de + 1,35% par an, soit **une hausse de la population significativement plus importante que les prévisions du SCoT.**

Le territoire a gagné **de l'ordre de 620 nouveaux habitants par an** (3 100 sur la période 2011-2016) contre une projection du SCoT estimé à **425 habitants par an.**

Le lissage de ce constat sur l'échelle d'application du SCoT entrainerait ainsi **un gain d'environ 12 400 habitants à horizon 20 ans contre un accueil estimé à environ 8 500 habitants via le SCoT**.

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

EVOLUTION 2011-2016			Population 2011	%	Population 2016	%	Augmentation sur 5 ans	Augmentation annuelle	%/an	Part de la croissance du territoire
SCOT périmètre 2014	Secteur	rurbain	22479	50,2%	24141	50,4%	1662	332	1,44	**54%**
		Secteur rural de transition Nord-Ouest	3723	8,3%	4076	8,5%	353	71	1,83	**11%**
		Secteur rural de transition Sud	8094	18,1%	8557	17,9%	463	93	1,12	**15%**
		Secteur rural naturel Nord	6832	15,3%	7332	15,3%	500	100	1,42	**16%**
		Secteur rural naturel Vallée de l'Oison	3624	8,1%	3750	7,8%	126	25	0,69	**4%**
	Armature territoriale	Pôle structurant	9817	21,9%	11008	23,0%	1191	238	2,32	**38%**
		Pôle relais	10542	23,6%	10967	22,9%	425	85	0,79	**14%**
		Pôle d'équilibre	3483	7,8%	3674	7,7%	191	38	1,07	**6%**
		Commune non pôle	20910	46,7%	22207	46,4%	1297	259	1,21	**42%**
	TOTAL		**44752**		**47856**		**3104**	**621**	**1,35**	
SCOT périmètre applicable 2019			34119		36536		2417	483	1,38	
SCOT nouveau périmètre avec communes en zone blanche			37469		40050		2581	516	1,34	

L'analyse par secteur géographique montre :

- Une plus forte croissance démographique sur le secteur rural de transition Nord-Ouest (1,83%/an de croissance) ;
- Environ 54% de la population nouvelle accueillie sur le secteur rurbain : rôle moteur du secteur atteint

L'analyse par rapport à l'armature territoriale montre :

- Fort rôle d'attrait démographique des pôles structurants : croissance d'environ 2,3%/an et accueillant près de 38% de la population nouvelle du territoire :
- Des pôles d'équilibres connaissant une croissance démographique supérieure aux pôles relais.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une accentuation du phénomène de vieillissement de la population

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'AGE (2011-2016)		Total population	Pop 0-14 ans	Pop 15-29 ans	Pop 30-44 ans	Pop 45-59 ans	Pop 60-74 ans	Pop 75-89 ans	Pop 90 ans ou plus	Indice de jeunesse
SCoT périmètre 2014	2011	44752	9332	6307	9570	9582	6820	2910	231	119
	2016	47856	10174	6575	9890	9822	7958	3078	358	114
	Evolution 2011-2016 (en nbr)	3104	842	268	321	240	1139	168	126	**-5,8**
	Evolution 2011-2016 (%)		**27%**	**9%**	**10%**	**8%**	**37%**	**5%**	**4%**	
	Proportion de la population en 2016)		**21%**	**14%**	**21%**	**21%**	**17%**	**6%**	**1%**	
SCOT périmètre applicable 2019	2011	34119	7092	4805	7262	7202	5293	2277	187	117
	2016	36536	7691	5034	7495	7457	6141	2425	292	111
	Evolution 2011-2016 (en nbr)	2417	599	229	233	255	848	148	105	**-6,0**
	Evolution 2011-2016 (%)		**25%**	**9%**	**10%**	**11%**	**35%**	**6%**	**4%**	
	Proportion de la population en 2016)		**21%**	**14%**	**21%**	**20%**	**17%**	**7%**	**1%**	

Vieillissement accentué de la population (+37% d'augmentation des 60-74 ans)

Dans le même temps, la population âgée de 0 à 14 ans a connu une forte évolution (~27% de croissance), à mettre notamment en lien avec l'arrivée de population âgée de 15-29 ans et de 30-44 ans, population caractérisée de familiale.

L'étude de l'indice de jeunesse en 2011 indiquait un indice de 119,8 contre **114 en 2016**, soit une perte de l'ordre de 6 points sur la période, ce qui marque un vieillissement de la population.

NB :
Indice à l'échelle nationale : 97,0
Indice à l'échelle départementale : 107,5

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Le SCoT s'est donné comme ambition de poursuivre l'accueil de nouvelles populations, en fixant un **rythme de développement du parc de logements** d'environ 4 950 logements (résidences principales), **soit environ 250 logements par an.**

Objectifs inscrits au SCoT :

- 30% des nouveaux logements seront des logements collectifs (soit 1 485 logements collectifs à produire) ;

- Construction d'environ 1 000 logements aidés en 20 ans.

- La **Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne** devra réaliser **de l'ordre de 1641 logements** en 20 ans dont:

CCAC	Nombre de communes concernées	% de logements à construire	Soit environ :
Secteur rurbain	6	62%	1 013 logements
dont Pôle structurant (Thuit-Signol)	1	au moins 22%	au moins 357 logements
dont Pôles relais (La Saussaye et St Pierre des Fleurs)	2	au moins 19%	au moins 309 logements
dont Autres communes	3	21%	347 logements
Secteur rural de transition	13	33%	545 logements
dont Pôle d'équilibre (Amfreville-la-Campagne)	1	au moins 12%	au moins 203 logements
dont Autres communes	12	21%	342 logements
Secteur rural naturel	5	5%	83 logements

- La **Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville** devra réaliser **de l'ordre de 1664 logements** en 20 ans dont:

CCBI	Nombre de communes concernées	% de logements à construire	Soit environ :
Secteur rurbain	6	72%	1 204 logements
dont Pôle structurant (Bourgtheroulde)	1	au moins 33%	au moins 554 logements
dont Pôles relais (Bosc-Roger et St Ouen du Tilleul)	2	au moins 28%	au moins 463 logements
dont Autres communes	3	11%	187 logements
Secteur rural de transition	6	18%	295 logements
dont Pôle d'équilibre (Boissey-le-Châtel)	1	au moins 12%	au moins 193 logements
dont Autres communes	5	6%	102 logements
Secteur rural naturel	6	10%	165 logements

- La **Communauté de Communes du Roumois Nord** devra réaliser **de l'ordre de 1647 logements** en 20 ans dont:

CCRN	Nombre de communes concernées	% de logements à construire	Soit environ :
Secteur rurbain	4	61%	1001 logements
dont Pôle structurant (Bourg-Achard)	1	au moins 35%	au moins 574 logements
dont Pôle relais (St-Ouen-de-Thouberville)	1	au moins 13%	au moins 218 logements
dont Autres communes	2	13%	208 logements
Secteur rural de transition	4	9%	151 logements
Secteur rural naturel	11	30%	496 logements
dont Pôle d'équilibre (Routot)	1	au moins 15%	au moins 248 logements
dont Autres communes	10	15%	248 logements

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

EVOLUTION DES LOGEMENTS 2011-2016		Logements 2011	%	Logements 2016	%	Augmentation sur 5 ans	Augmentation annuelle	%/an	Part de la croissance du territoire
Secteur	rurbain	9386	50,0%	10288	50,4%	902	180	1,92%	55%
	Secteur rural de transition Nord-Ouest	1546	8,2%	1705	8,3%	159	32	2,06%	10%
	Secteur rural de transition Sud	3335	17,8%	3587	17,6%	252	50	1,51%	15%
	Secteur rural naturel Nord	2993	15,9%	3250	15,9%	257	51	1,72%	16%
	Secteur rural naturel Vallée de l'Oison	1521	8,1%	1598	7,8%	77	15	1,02%	5%
Armature territoriale	Pôle structurant	4223	22,5%	4803	23,5%	580	116	2,75%	35%
	Pôle relais	4350	23,2%	4630	22,7%	280	56	1,29%	17%
	Pôle d'équilibre	1531	8,2%	1673	8,2%	142	28	1,85%	9%
	Commune non pôle	8677	46,2%	9322	45,6%	646	129	1,49%	39%
TOTAL SCOT périmètre initial		18781		20428		1648	330	1,75%	
TOTAL SCOT périmètre applicable		14255	75,9%	15626		1371	274	1,92%	

L'analyse des données INSEE sur la période 2011-2016 montre une croissance du parc de logements de 1 648 logements soit environ **330 nouveaux logements par an sur la période.**

= atteinte de 130% de l'objectif initial.

- **Forte dynamique sur le secteur rurbain** (900 logts construits, ~55% de la production entre 2011 et 2016) – Toutefois, le SCoT prévoyait 65% de la production sur ce secteur.
- **Forte activité de construction sur le secteur rural de transition avec ~25% des constructions enregistrées** (> à ce que le SCoT prévoyait : ~20%).
- **Des secteurs ruraux qui produisent ~20% des constructions** contre 15% prévu par le SCoT).

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

EVOLUTION DES LOGEMENTS 2011-2016		Logements 2011	%	Logements 2016	%	Augmentation sur 5 ans	Augmentation annuelle	%/an	Part de la croissance du territoire
Secteur	rurbain	9386	50,0%	10288	50,4%	902	180	1,92%	55%
	Secteur rural de transition Nord-Ouest	1546	8,2%	1705	8,3%	159	32	2,06%	10%
	Secteur rural de transition Sud	3335	17,8%	3587	17,6%	252	50	1,51%	15%
	Secteur rural naturel Nord	2993	15,9%	3250	15,9%	257	51	1,72%	16%
	Secteur rural naturel Vallée de l'Oison	1521	8,1%	1598	7,8%	77	15	1,02%	5%
Armature territoriale	Pôle structurant	4223	22,5%	4803	23,5%	580	116	2,75%	35%
	Pôle relais	4350	23,2%	4630	22,7%	280	56	1,29%	17%
	Pôle d'équilibre	1531	8,2%	1673	8,2%	142	28	1,85%	9%
	Commune non pôle	8677	46,2%	9322	45,6%	646	129	1,49%	39%
TOTAL SCOT périmètre initial		18781		20428		1648	330	1,75%	
TOTAL SCOT périmètre applicable		14255	75,9%	15626		1371	274	1,92%	

En parallèle, l'étude de l'évolution du parc de logements entre 2011 et 2016 **au regard de l'armature territoriale** montre :

- Une polarisation de l'offre de logements sur les pôles structurants supérieurs aux objectifs du SCoT (35% de croissance constatée contre un objectif de 30% fixé par le SCoT) ;
- Des pôles relais qui accueillent une part de logements légèrement inférieure à l'objectif du SCoT (17% d'accroissement constaté contre un objectif de 20%), de même que pour les pôles d'équilibre (9% d'accroissement constaté contre un objectif de 13%) ;
- Des communes non-pôles qui accueillent un développement de logement légèrement supérieur à l'objectif du SCoT (39% constaté contre un objectif de 37%).

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Un parc de logements collectifs qui se développe

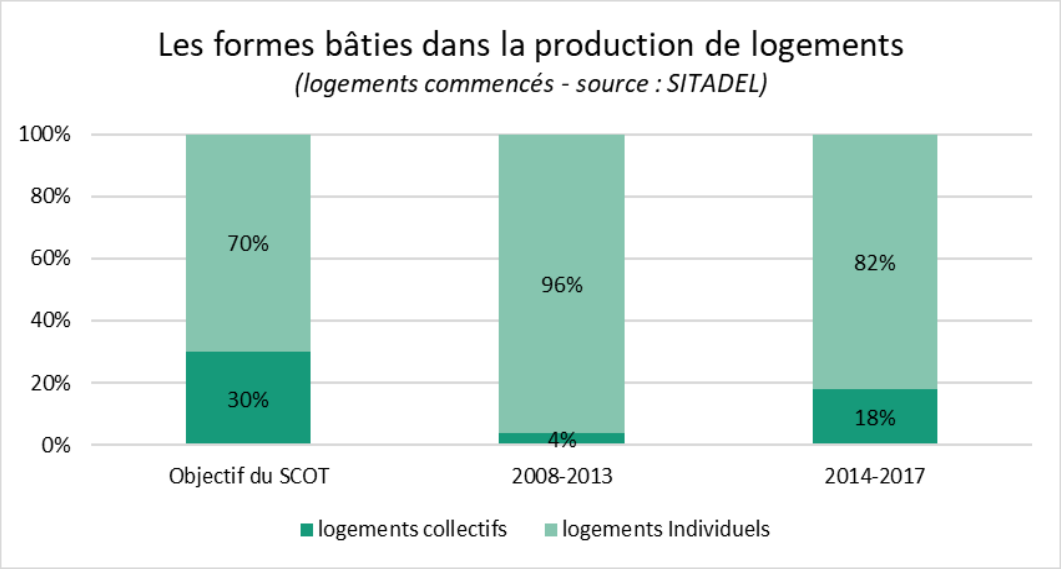

Si l'objectif d'atteinte des 30% de logements collectifs dans le parc de logements produits n'est pas atteint au stade de l'évaluation du SCoT, il est toutefois à mettre en avant que le territoire SCoT 2014 est passé de 4% de logements collectifs produits dans la construction globale sur la période 2008-2013 à 18% sur la période 2014-2017 (période où le SCoT est applicable).

Exemples d'opérations récentes de logements collectifs - Bourgtheroulde

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

242 logements construits en moyenne par an
(2 417 logements construits entre 2008 et 2017).

NB :

Accélération du rythme de construction sur les dernières années : 256 logements/ an entre 2014 et 2017.

	Individuels purs	Individuels groupés	logements collectifs	logements en résidence	Total
2008	224	12	7	0	**243**
2009	118	20	2	0	**140**
2010	206	27	14	0	**247**
2011	241	14	23	4	**282**
2012	193	36	0	0	**229**
2013	231	16	4	0	**251**
2014	143	33	45	0	**221**
2015	144	7	15	12	**178**
2016	199	18	12	0	**229**
2017	235	61	101	0	**397**
2008-2017	1934	244	223	16	**2417**

La production de logements sur le territoire – Périmètre SCoT 2014

	Individuels purs	Individuels groupés	logements collectifs	logements en résidence	Total
MOYENNE - 10 ans	193	24	22	2	**242**
MOYENNE 2008-2013	202	21	8	1	**232**
MOYENNE 2014-2017	180	30	43	3	**256**

La production de logements sur le territoire – Périmètre SCoT applicable 2019

	Individuels purs	Individuels groupés	logements collectifs	logements en résidence	Total
MOYENNE - 10 ans	152	19	22	0	**194**
MOYENNE 2008-2013	159	15	8	1	**183**
MOYENNE 2014-2017	141	26	43	0	**210**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Un parc de logements sociaux en développement, mais sur un rythme plus faible que les objectifs du SCoT

- **1 114** logements sociaux recensés en 2019 (RPLS)

- Environ 100 nouveaux logements sociaux entre 2014 et 2018 **(~25 logements par an).**

La production de logements locatifs sociaux sur la période 2014-2018 s'est accentuée depuis l'approbation du SCoT, toutefois le rythme de production reste plus faible que l'objectif moyen prévu par le SCoT.

Evolution du parc de logements locatifs sociaux entre 2014 et 2018 - Périmètre SCoT 2014

Commune	Ensemble du parc social 2018	Ensemble du parc social 2014
Amfreville-Saint-Amand	21	24
Barneville-sur-Seine	6	6
Boissey-le-Châtel	73	73
Flancourt-Crescy-en-Roumois	6	6
Bosroumois	105	105
Bouquetot	1	1
Bourg-Achard	230	159
Grand Bourgtheroulde	164	147
Étréville	3	3
Le Bosc du Theil	1	1
La Harengère	9	9
Hauville	9	9
Rougemontiers	13	13
Routot	135	133
Saint-Didier-des-Bois	10	10
Saint-Ouen-de-Thouberville	77	77
Saint-Ouen-du-Tilleul	20	20
Saint-Pierre-des-Fleurs	54	55
Saint-Pierre-du-Bosguérard	17	19
La Saussaye	46	43
Le Thuit de l'Oison	114	103
Source : RPLS 2019	**1114**	**1016**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Un accroissement du parc de logements qui s'accompagne d'une augmentation de la vacance

Augmentation du taux de vacance sur l'ensemble des secteurs du SCoT :

- 4,3% en 2011 et 5,4% aujourd'hui (soit 306 logements vacants supplémentaires).

Au regard l'armature urbaine :

- Forte augmentation notamment **au sein des communes non-pôles** (augmentation d'environ 25 logements vacants par an)
- Augmentation du même ordre **au sein des pôles structurants** (augmentation d'environ 23 logements vacants par an).

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS		2011			2016		
		résidences principales	résidences secondaires	logements vacants	résidences principales	résidences secondaires	logements vacants
Secteur	rurbain	94,3%	1,5%	4,2%	93,1%	1,5%	5,4%
	Secteur rural de transition Nord-Ouest	92,1%	3,6%	4,3%	91,4%	2,4%	6,2%
	Secteur rural de transition Sud	92,9%	3,0%	4,1%	92,1%	2,9%	5,0%
	Secteur rural naturel Nord	90,0%	4,7%	5,2%	88,8%	4,7%	6,5%
	Secteur rural naturel Vallée de l'Oison	91,1%	5,2%	3,7%	90,8%	5,0%	4,1%
Armature territoriale	Pôle structurant	93,5%	1,6%	4,9%	91,8%	1,5%	6,7%
	Pôle relais	95,2%	1,1%	3,7%	94,5%	1,3%	4,3%
	Pôle d'équilibre	91,9%	1,4%	6,7%	90,4%	1,7%	7,9%
	Commune non pôle	91,7%	4,4%	3,9%	91,0%	4,0%	4,9%
TOTAL SCOT périmètre initial (2014)		92,9%	2,8%	4,3%	92,0%	2,6%	5,4%
TOTAL SCOT périmètre applicable (2019)		93,0%	2,8%	4,2%	92,0%	2,6%	5,4%

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Le diagnostic du SCoT a mis en avant une croissance du nombre d'emplois d'environ 650 emplois de 2000 à 2006.
Avec 7 374 emplois en 2006 dont 5 655 emplois salariés, le territoire apparaissait comme peu pourvu en emplois au regard de sa population active. Le territoire comptait en 2006, 20 300 actifs et affichait un taux d'activité global relativement élevé (48,5% contre 45,5% en France en 2006).

Le territoire s'est attaché à fixer :

- Le maintien d'un taux d'activité proche de **50% de la population totale** ;
- Une croissance encore plus forte des emplois, de l'ordre de 100 emplois par an (70 emplois / an entre 1990 et 2006), soit **2 000 emplois créés d'ici 20 ans**.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Conforter les polarités économiques du territoire

Le SCoT distingue trois types de zones d'activités sur le territoire, au regard de leur vocation, de leur taille ou encore de leur potentiel de développement.

Les trois types de zones d'activités sont les suivantes :
- Les zones d'activités stratégiques ;
- Les zones d'activités intermédiaires ;
- Les zones d'activités de proximité.

Afin de répondre aux besoins économiques, le SCoT prévoit sur 20 ans une programmation foncière de l'ordre de 120 ha pour l'accueil en zones d'activités, soit environ 110 ha déduction faite des espaces réservés à un développement commercial.
Toutefois, l'enveloppe pouvant être consommée est de maximum 60 ha dans le temps du SCoT.

Extrait du PADD du SCoT – AXE II

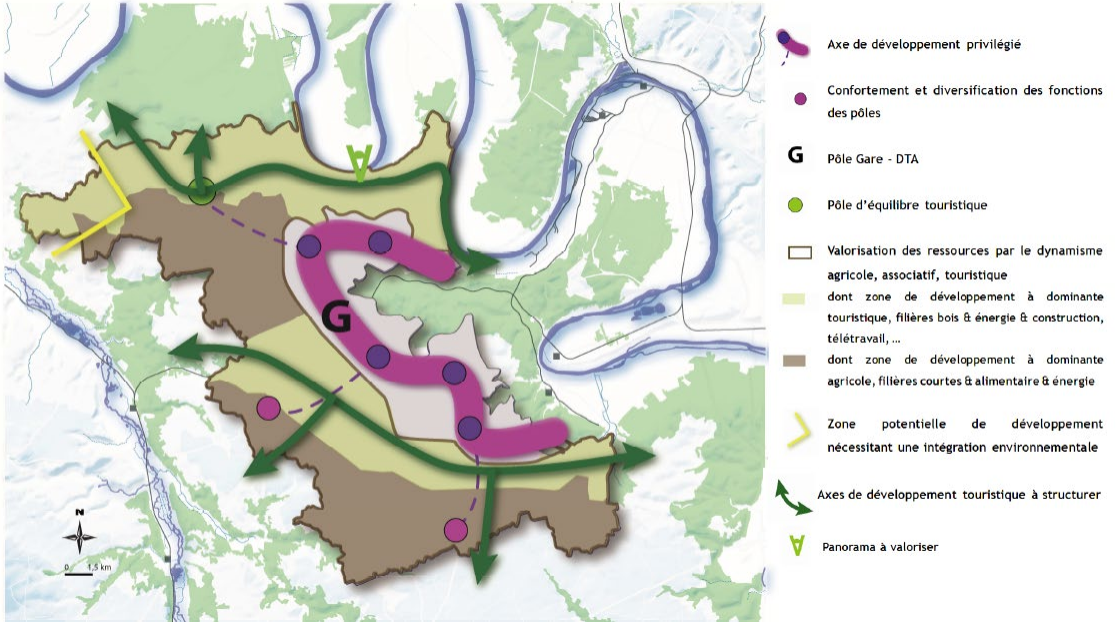

Tableau issu du DOO du SCoT :

Zones d'activités économiques stratégiques	- Pôle de Bourg-Achard-Honguemare-Bosgouet - Pôle de Thuit-Hébert - Pôle de Bourgtheroulde-Infreville
Zones d'activités économiques intermédiaires	- Thuit-Anger - Bosc-Roger-en-Roumois - Bosgouet – La Trinité de Thouberville - Saint Pierre des Fleurs
Zones d'activités économiques de proximité	- Le Gros-Theil - Thuit-Signol - Saint-Ouen-de-Thouberville - Routot

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Limiter la multiplication et la dispersion des sites commerciaux, et favoriser la complémentarité entre localisations

La limitation de la dispersion de l'offre commerciale sur le territoire, et l'objectif de conforter en priorité les localisations existantes passent par :

- La délimitation des Zones d'Aménagement COMmercial (ZACOM), qui constitueront les lieux privilégiés pour l'implantation des commerces ;

- L'identification des principales centralités urbaines structurées sur les polarités principales, et la mise en place de mesures spécifiques pour le confortement de ces localisations.

Extrait du DOO du SCoT – Orientation 7

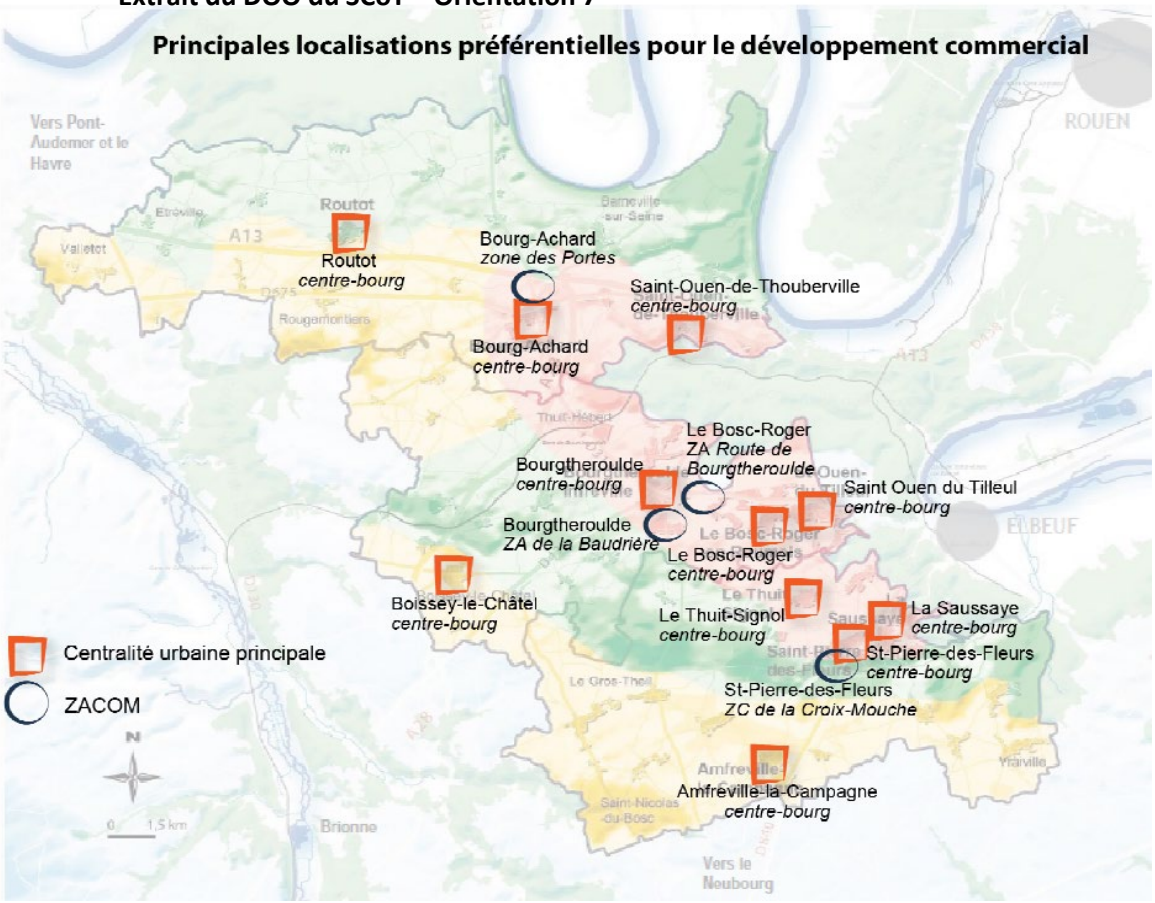

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une dynamique d'emploi dans les prévisions du SCoT

Aujourd'hui : 8 350 emplois, soit un gain de 420 emplois depuis le SCoT (84 emplois/an) **(+5,3% par rapport à 2011)**.

=> Une dynamique de création d'emplois répondant globalement aux perspectives du SCoT.

EVOLUTION DES EMPLOIS 2011-2016		Emplois 15-64 2011	%	Emplois 15-64 2016	%	Augmentation sur 5 ans	Augmentation annuelle	%/an	Part de la croissance du territoire
Secteur	rurbain	5401	25,2%	5769	25,5%	368	74	0,70%	29%
	Secteur rural de transition Nord-Ouest	353	1,6%	367	1,6%	15	3	0,16%	1%
	Secteur rural de transition Sud	932	4,4%	809	3,6%	-124	-25	-0,61%	-10%
	Secteur rural naturel Nord	934	4,4%	1107	4,9%	173	35	1,05%	14%
	Secteur rural naturel Vallée de l'Oison	311	1,5%	299	1,3%	-12	-2	-0,13%	-1%
Armature territoriale	Pôle structurant	3481	16,3%	3700	16,3%	219	44	0,97%	18%
	Pôle relais	1588	7,4%	1642	7,2%	54	11	0,22%	4%
	Pôle d'équilibre	742	3,5%	683	3,0%	-59	-12	-0,71%	-5%
	Commune non pôle	2119	9,9%	2325	10,3%	206	41	0,40%	16%
TOTAL SCOT périmètre initial 2014		7930		8350		420	84	0,39%	
TOTAL SCOT périmètre applicable 2019		6470	81,6%	7020		550	110	0,68%	

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une dynamique d'emploi dans les prévisions du SCoT

- **Légère augmentation du taux de chômage** sur le territoire (6,7% contre 6,2%) - + 190 chômeurs supplémentaires
- Un taux de chômage qui reste **inférieur** à celui constaté à l'échelle départementale (12,2%) et nationale (12,6%)
- **un taux d'activité** des 15/ 64 ans (69,7%) **supérieur** à celui du département (62,9%)

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Une dynamique d'emploi dans les prévisions du SCoT

- Evolution de **1 250 actifs** sur le territoire soit **une augmentation de 250 actifs par an en moyenne.**

- Le taux d'emplois **est resté relativement stable**, **pointant à 37% en 2016.**

- L'objectif du SCoT était de s'approcher d'un taux d'environ 50%, **l'objectif n'est donc pas aujourd'hui atteint.**

Le nombre d'actifs sur le territoire a augmenté quasiment 2,5 fois plus rapidement que le nombre d'emploi ce qui explique en partie cette stabilisation du taux d'emploi.

EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOIS	2011	2016
TOTAL SCOT périmètre initial 2014	37%	37%
TOTAL SCOT périmètre applicable 2019	40%	41%

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une organisation assez lisible du développement économique à travers les ZAE

Les communes du Pays du Roumois cumulent une surface totale brute dédiée aux zones d'activités qui s'élève à 204 ha aménagés.

En 2017, les ZAE du territoire regroupent 1/20 ème des établissements et accueillent 20% du total des emplois.

Les zones d'activités en cours de commercialisation :

- Parc d'activités du Roumois à Bourg-Achard (50 ha) à dominante industrielle et logistique ;
- Zone d'activités du Thuit-Anger (Thuit de l'Oision) (9ha) à 4 km d'Elbeuf, à dominante artisanale et des services.

En matière d'immobiliers d'entreprise, une offre locative publique est existante au sein du village du Thuit-Anger, d'environ 2 160 m² en location, divisible à partir de 100 m² (données 2017).

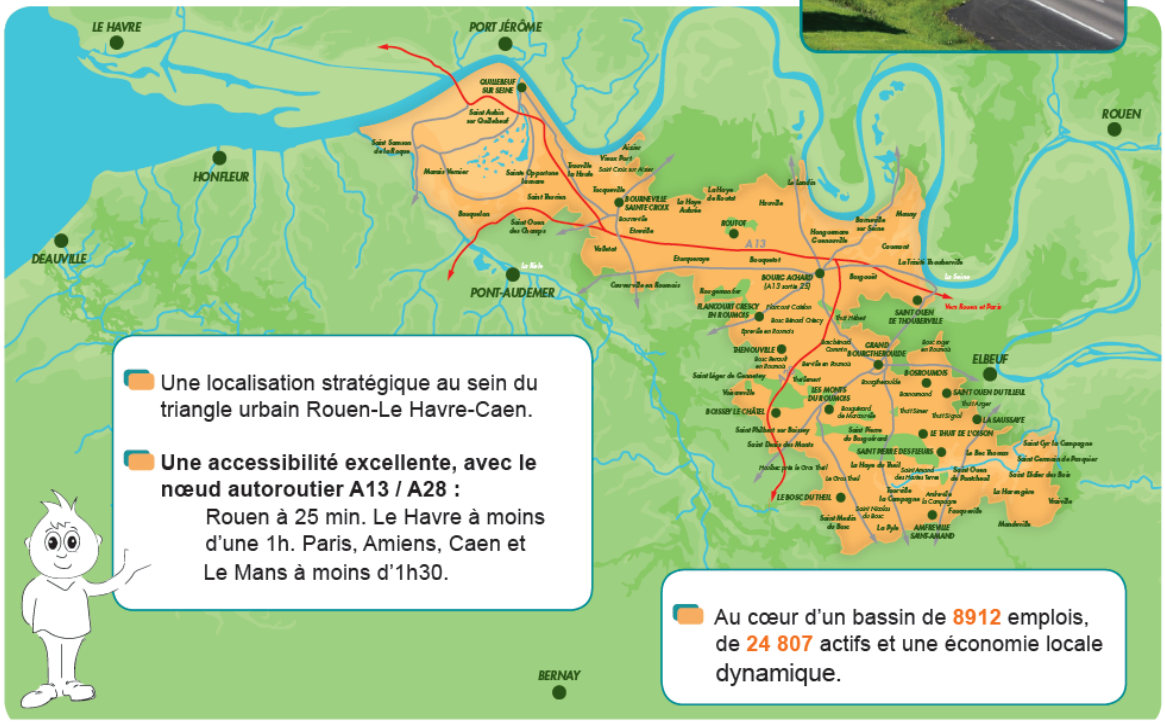

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Au dernier recensement l'appareil commercial du Pays du Roumois (périmètre 2014) était représentée par 124 commerces, soit un taux de 2,66 commerces pour 1 000 habitants, contre 2,78 commerces pour 1 000 habitants en 2018.

Au regard du périmètre restant couvert par le SCoT, le Pays du Roumois est caractérisé par un taux de 3,01 commerces pour 1 000 habitants (2,86 en 2014).

Illustrations d'enseignes commerciales sur le territoire

Conformément aux objectifs du PADD concernant l'évolution de l'armature commerciale, seuls les pôles structurants (et les communes associées à ces pôles en terme de fonctionnement marchand) sont destinés à accueillir ces commerces « importants ». les ZACOM sont donc localisées exclusivement sur ces pôles. Il s'agit :

- Du pôle de Bourg-Achard ;
- Du pôle de Bourgtheroulde-Infreville, auquel est associée la zone d'activités de Bosc-Roger en Roumois ;
- Du pôle de Thuit-Signol, auquel est associée la commune de Saint-Pierre des Fleurs.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

SCoT 2014

ZACOM des Portes (Bourg-Achard) :

Délimitation de la ZACOM :

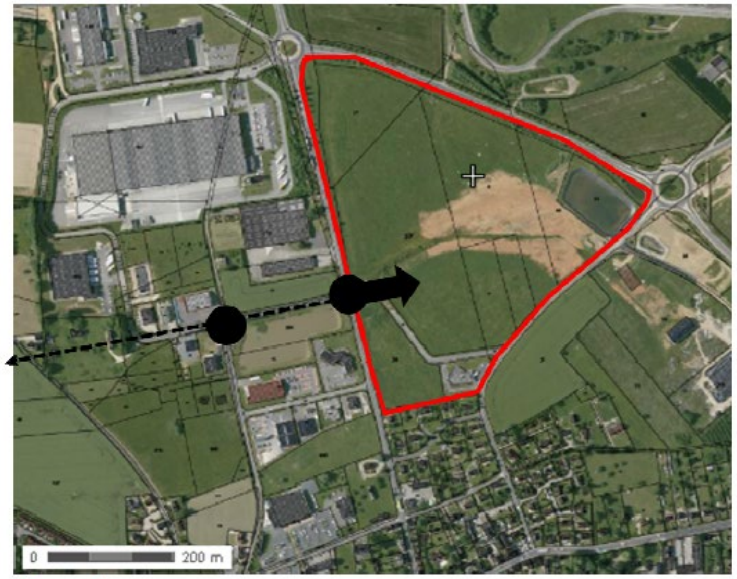

ZACOM

Projet de voie de contournement de Bourg-Achard

Projet de carrefour giratoire

Accès futur à la ZACOM

Aujourd'hui

Une évolution constatée :

- Emprise d'environ 6 ha / Surface résiduelle d'environ 12 ha

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

SCoT 2014

ZACOM de la Baudrière (Bourgtheroulde)

Délimitation de la ZACOM :

Potentiel constructible (terrain à bâtir) mobilisable pour du commerce :

- Secteur « en devenir » : 12 000 m²

ZACOM

Secteur « structuré »

Secteur « en devenir »

Aujourd'hui

Une évolution constatée de la ZACOM :

- Emprise d'environ 2,6 ha / Surface résiduelle d'environ 1,5 ha

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

SCoT 2014

ZACOM Le Bosc-Roger ZA les Grands Clos (Le Bosc-Roger-en-Roumois)

Délimitation de la ZACOM :

ZACOM

Secteur « structuré »

Secteur « en devenir »

Aujourd'hui

Pas d'évolution constatée de la ZACOM :

Emprise d'environ 2ha, emprise identique à celle identifiée lors de l'approbation du SCoT.

Surface résiduelle d'environ 5ha.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

SCoT 2014

ZACOM de la Croix-Mouche (Saint Pierre des Fleurs)

Délimitation de la ZACOM :

Potentiel constructible (terrain à bâtir) mobilisable pour du commerce :

- Secteur « structuré » : 1 800 m²
- Secteur « en devenir » : 11 200 m²

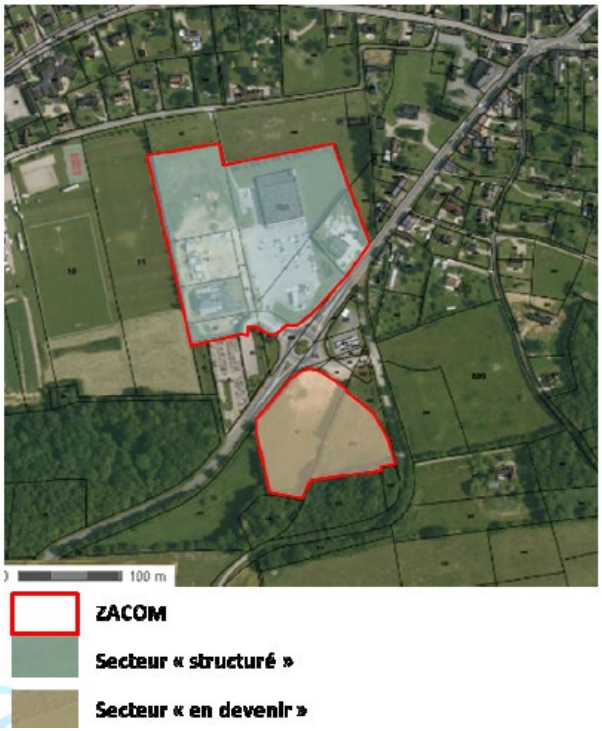

Aujourd'hui

Pas d'évolution constatée de la ZACOM :

Les emprises actuelles correspondaient aux emprises existantes lors de l'approbation du SCoT.

Surface résiduelle : 1,2 ha.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les dynamiques de la SAU (Surface Agricole Utile) et l'évolution des exploitations agricoles entre 2000 et 2010, sur l'échelle des différents périmètres, ont été étudiées :

Périmètre SCoT 2014 :

SAU

2010 : 25 531

2000 : 26 945

Nbr d'exploitations

2010 : 425

2000 : 912

Périmètre de CC Roumois Seine 2020 :

SAU

2010 : 22 724

2000 : 24 357

Nbr d'exploitations

2010 : 391

2000 : 891

Périmètre restant couvert par le SCoT en 2020 :

SAU

2010 : 19 173

2000 : 20 307

Nbr d'exploitations

2010 : 335

2000 : 728

De manière générale ce qu'il ressort :

- **Diminution de la SAU**
- **Baisse rapide en conséquence des exploitations agricoles**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

RPG 2017 :

Périmètre SCoT 2014 :
23 623 ha déclarés par les exploitants (-7,5% par rapport à 2010)

Périmètre restant couvert par le SCoT :
17 847 ha déclarés par les exploitants (-6,9% par rapport à 2010)

Périmètre CC Roumois Seine :
20 977 ha déclarés par les exploitants (-7,7% par rapport à 2010).

Au regard de ces données, il est constaté un phénomène continu de baisse des surfaces cultivées sur le territoire par rapport à 2010.

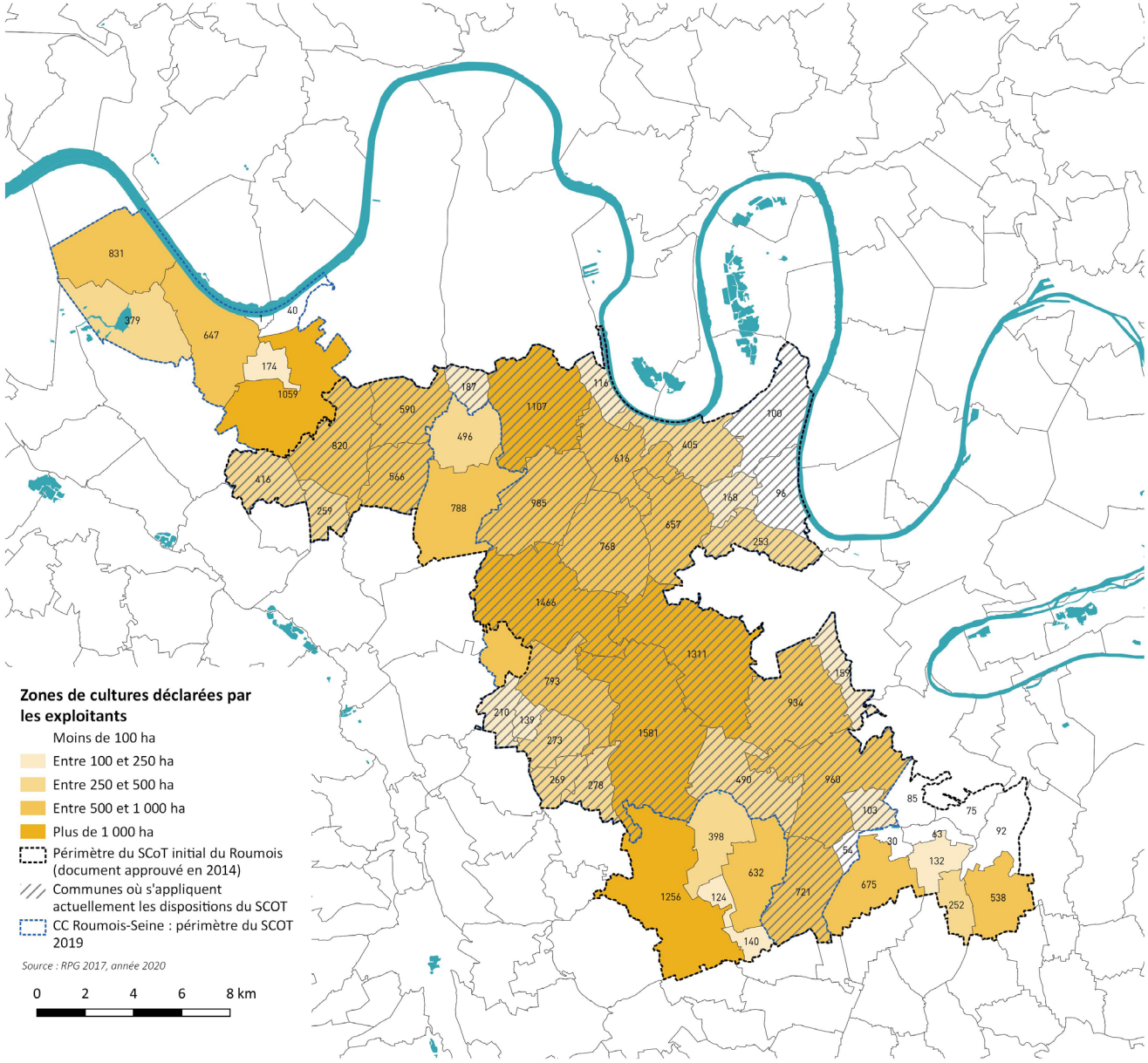

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Le SCoT prend acte des **projets routiers structurants** suivants :
- L'aménagement de l'échangeur de Maison Brulée ;
- La déviation Nord-Ouest Bourg-Achard ;
- La déviation Sud-Est de Bourg-Achard et la liaison Bourg-Achard-Thuit-Hébert – Bourgtheroulde ;
- La modernisation de la liaison entre la RD 438 et Le Neubourg ;
- L'aménagement du demi-échangeur de Bourneville.

Le Pays affirme sa **volonté de développer les transports en commun**, notamment en vue de faciliter les échanges quotidiens des actifs vers les territoires voisins.

Au-delà des services de transports collectifs, **le SCoT encourage le développement d'autres pratiques alternatives à l'automobile, que sont le covoiturage ou le transport à la demande**.

Le SCoT exprime la volonté de réduire l'utilisation de l'automobile, plus particulièrement pour les déplacements de proximité (accès aux aménités urbaines et à certaines zones d'emplois).
Par ailleurs, le développement des modes doux est favorisé dans le cadre d'une politique de valorisation touristique.
Pour cela, il promeut une organisation urbaine et un aménagement des espaces publics favorables au développement et à la pratique des modes doux.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une augmentation des déplacements domicile-travail et une dépendance forte à la voiture individuelle :

La CCRS présente une dépendance à la voiture pour la grande majorité des déplacements.

61% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, et **87%** des actifs du territoire travaillent à l'extérieur de la communauté de communes, Rouen et Le Havre captant une partie importante des déplacements.

A titre de comparaison en 2006, 76% des travailleurs quittaient le territoire pour aller travailler à l'extérieur de la CC.

Il existe à ce jour très peu d'aménagements cyclables, et un maillage piéton discontinu. Les enjeux pour le territoire consistent à créer un axe structurant entre les 3 pôles principaux de la communauté de communes (Bourgtheroulde, Bourg-Achard et Thuit-Hébert) pour ensuite mailler le territoire en connectant les centre-bourgs et enfin de renforcer les liaisons piétonnes des centres-bourgs en réduisant l'emprise de la voiture sur l'espace public.

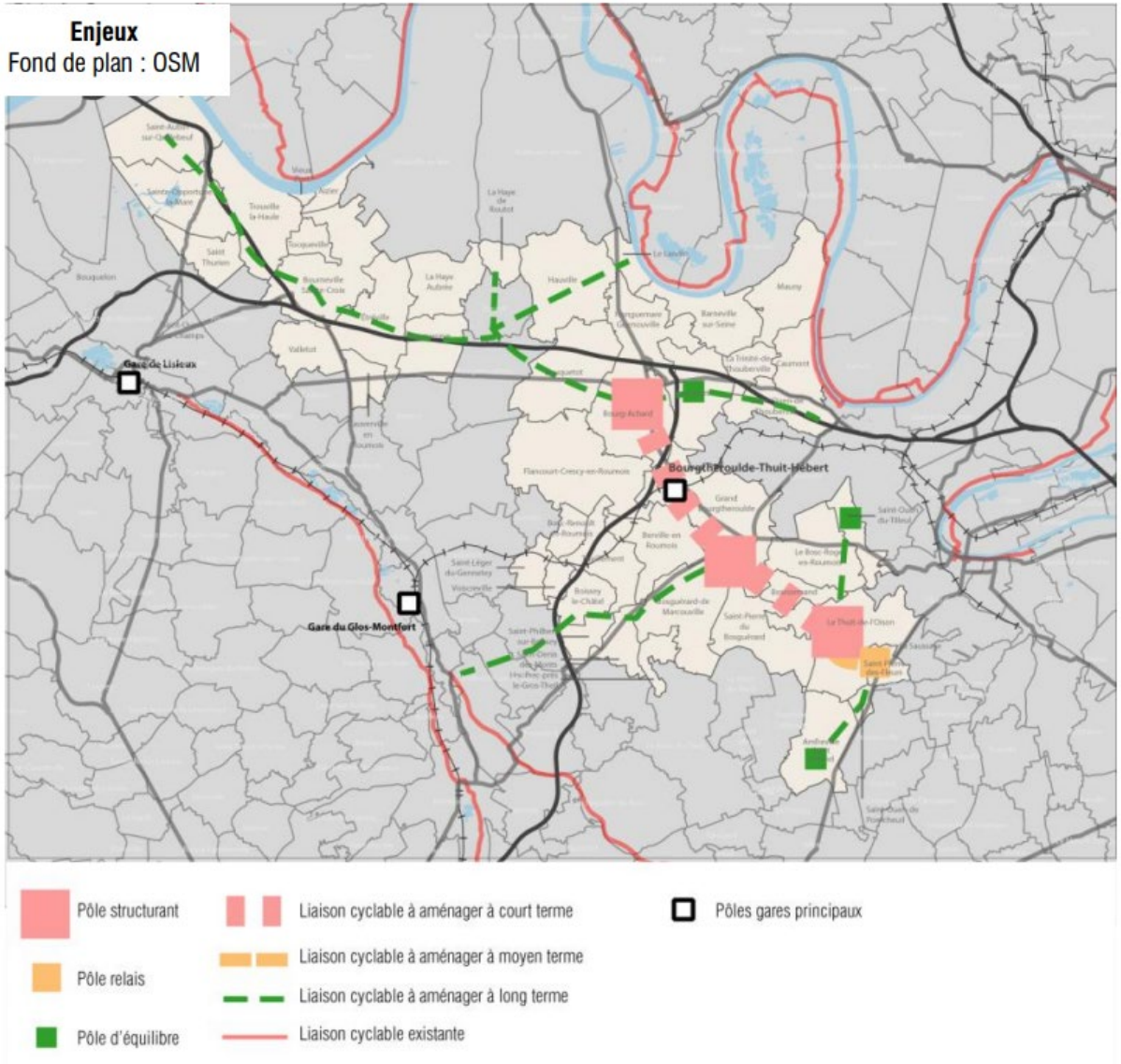

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une augmentation des déplacements domicile-travail et une dépendance forte à la voiture individuelle :

A ce titre la CC Roumois Seine a lancé l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs afin de viser l'augmentation de la part de déplacements vélo et piétons au sein du territoire, et ainsi de le redynamiser.

Le territoire de la CC Roumois Seine fait parti du programme « test » pour le covoiturage de proximité via l'application Karos, mené par la Région Normandie et la CC.

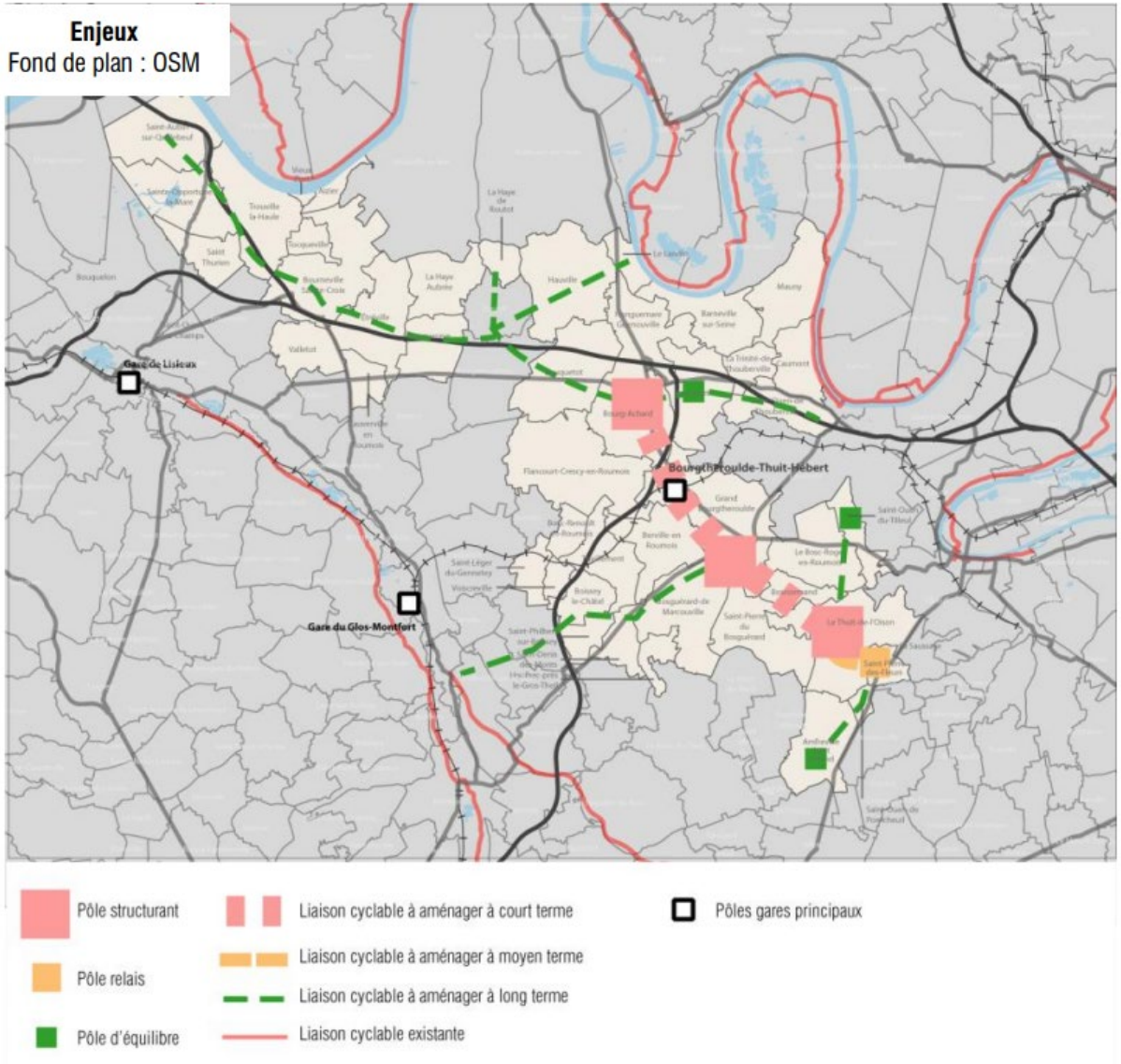

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Des projets d'amélioration des déplacements :

Amélioration des fréquences ferroviaires

Depuis le 15 décembre 2019, de nouveaux horaires et des trains supplémentaires sont mis en place dans les TER avec la Région Normandie et la SNCF

Dont des trains supplémentaires concernant la gare de Bourgtheroulde/ Thuit-Hébert.

La CC va également procéder à l'aménagement d'un nouveau parking pour améliorer les conditions de stationnement de cette gare.

Inauguration d'un giratoire à Bouquetot – La déviation de Bourg-Achard en bonne voie

Une nouvelle étape vient d'être franchie avec l'aménagement d'un carrefour giratoire sur les communes de Bourg-Achard et Bouquetot.

Cet aménagement marque la poursuite des travaux en vue la réalisation de la déviation Nord-Ouest de Bourg-Achard visant à réduire les nuisances pour les riverains (sonores, pollution), améliorer la sécurité des piétons et fluidifier le trafic. Cette déviation d**evrait être mise en service, dans sa totalité, en 2022.**

Plan des différents aménagements programmés

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Des projets d'amélioration des déplacements :

Aménagement du carrefour Maison Brulée

L'échangeur de l'autoroute A13 « La Maison Brûlée », dernière sortie gratuite à l'ouest de l'agglomération rouennaise, supporte un trafic quotidien très important. Situé au carrefour de plusieurs routes départementales, le site était dangereux et particulièrement accidentogène.

Les travaux d'aménagement du carrefour se sont déroulés entre 2015 et 2016 et sont aujourd'hui terminés.

Carrefour de Maison Brûlée : Plan général des travaux
Source : Dossier d'Enquête Publique, CG27

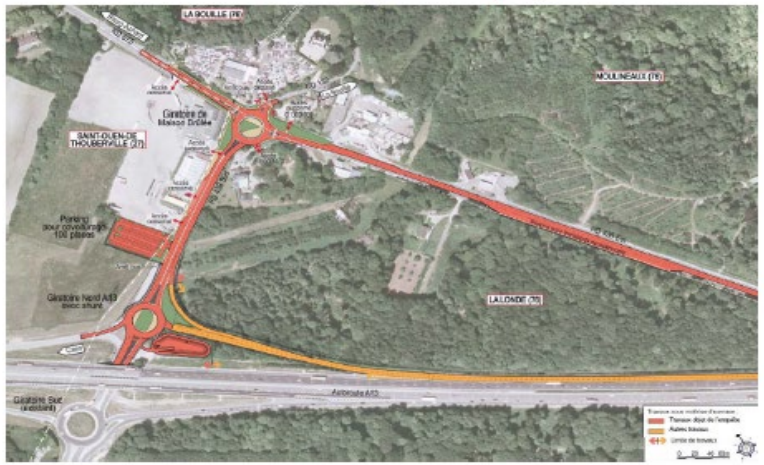

Inauguration de l'échangeur de Bourneville

Vendredi 11 octobre 2019, le territoire Roumois Seine a inauguré le complément de l'échangeur de la sortie n°26 de Bourneville et le nouveau demi-échangeur n°27 de Toutainville de l'Autoroute A13.

L'amélioration de cette desserte représente de nombreux atouts pour le territoire notamment pour la circulation des habitants au quotidien.

Ces différents aménagements contribuent et contribueront donc à fluidifier et sécuriser la circulation au sein de la Communauté de Communes Roumois Seine et à développer économiquement et touristiquement le territoire.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Développement résidentiel :

Le Pays du Roumois s'est positionné en faveur d'une réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pour l'habitat, par rapport à la consommation observée durant la dernière décennie.
Dès lors, le Pays peut prélever une **enveloppe maximale de 360 Ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pour la réalisation de ses nouvelles opérations d'habitat**.

PRESCRIPTIONS

La répartition de cette enveloppe s'établit par EPCI, de la manière suivante :

- **Communauté de Communes du Roumois Nord :**

En 20 ans, une enveloppe maximale de 117 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pourra être mobilisée pour l'habitat, dont :

- 60 Ha pour les communes du secteur rurbain ;
- 13 Ha pour les communes du secteur rural de transition;
- 44 Ha pour les communes du secteur rural naturel.

- **Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville :**

En 20 ans, une enveloppe maximale de 120 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pourra être mobilisée pour l'habitat, dont :

- 72 Ha pour les communes du secteur rurbain ;
- 22 Ha pour les communes du secteur rural de transition ;
- 25 Ha pour les communes du secteur rural naturel.

- **Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne :**

En 20 ans, une enveloppe maximale de 121 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pourra être mobilisée pour l'habitat, dont :

- 65 Ha pour les communes du secteur rurbain ;
- 43 Ha pour les communes du secteur rural de transition;
- 13 Ha pour les communes du secteur rural naturel.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT

Développement économique et commercial :

Le Pays du Roumois s'est positionné en faveur d'une réduction de 20 % de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour le développement de l'activité, par rapport à la consommation observée durant la dernière décennie.

PRESCRIPTIONS

Dès lors, le Pays peut prélever une **enveloppe maximale totale de 86 Ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers, pour l'implantation des futures activités, aussi bien en zones d'activités qu'en dehors des périmètres de ces mêmes zones. Cet objectif s'entend hors espaces publics et voiries principales.** Cette enveloppe se répartit de la manière suivante :

- **60 Ha maximum pour les implantations dans les périmètres de zones d'activités, activités commerciales y compris :**
  Ces 60 Ha correspondent à un maximum de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, dans la période d'application du SCoT, avec pour objectif de réduire le rythme d'artificialisation.
  > Cet objectif ne doit toutefois pas empêcher ou prévaloir au dimensionnement et à la programmation des espaces d'activités, lesquels viseront à répondre aux besoins économiques *(cf orientations du chapitre 1.c).*

- **26 Ha maximum pour les activités se localisant en dehors des périmètres des zones d'activités.**

Pour les communes de la Communauté de Communes du Roumois Nord, appartenant au secteur rural naturel, une enveloppe maximale de 15 Ha sera mobilisée pour le développement économique.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une consommation foncière qui ralentie mais qui reste élevée sur la première période d'application du SCoT :

452,6 ha artificialisés entre 2009 et 2017 (56,6 ha/an)

Depuis 2014, réduction de la consommation foncière annuelle : 43,2 ha/an

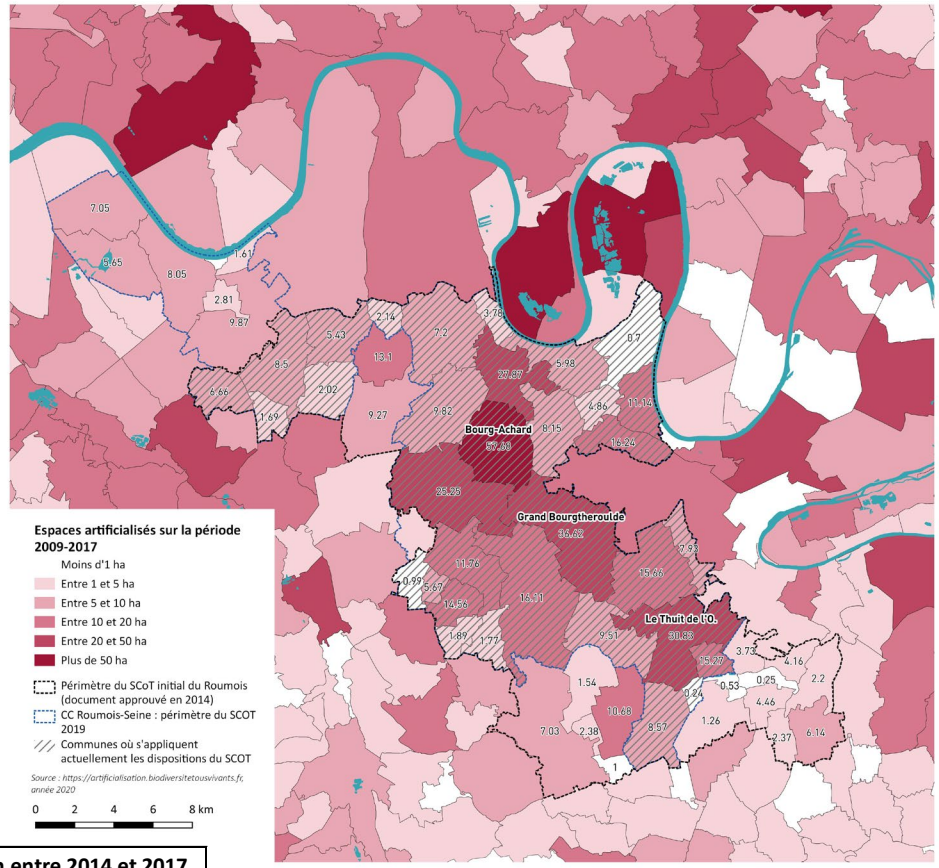

Périmètre SCoT 2014		Flux d'artificialisation entre 2014 et 2017				Flux d'artificialisation entre 2014 et 2017			
		Total	Habitat	Activité	Mixte	Total	Habitat	Activité	Mixte
CC Roumois Nord	Secteur rurbain	20,9	9,2	11,5	0,0	**63,9**	35,7	27,9	0,0
	Secteur rural de transition	6,7	6,7	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	36,3	19,8	16,4	0,0				
CC du Canton de Bourgtheroulde - Infreville	Secteur rurbain	18,1	15,2	2,6	0,0	**34,0**	30,8	2,9	0,0
	Secteur rural de transition	9,5	9,5	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	6,4	6,2	0,2	0,0				
CC d'Amfreville-la-Campagne	Secteur rurbain	17,0	16,8	0,1	0,0	**31,7**	29,6	0,1	0,0
	Secteur rural de transition	14,1	12,2	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	0,6	0,6	0,0	0,0				
						129,6	**96,1**	**30,9**	**0,0**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

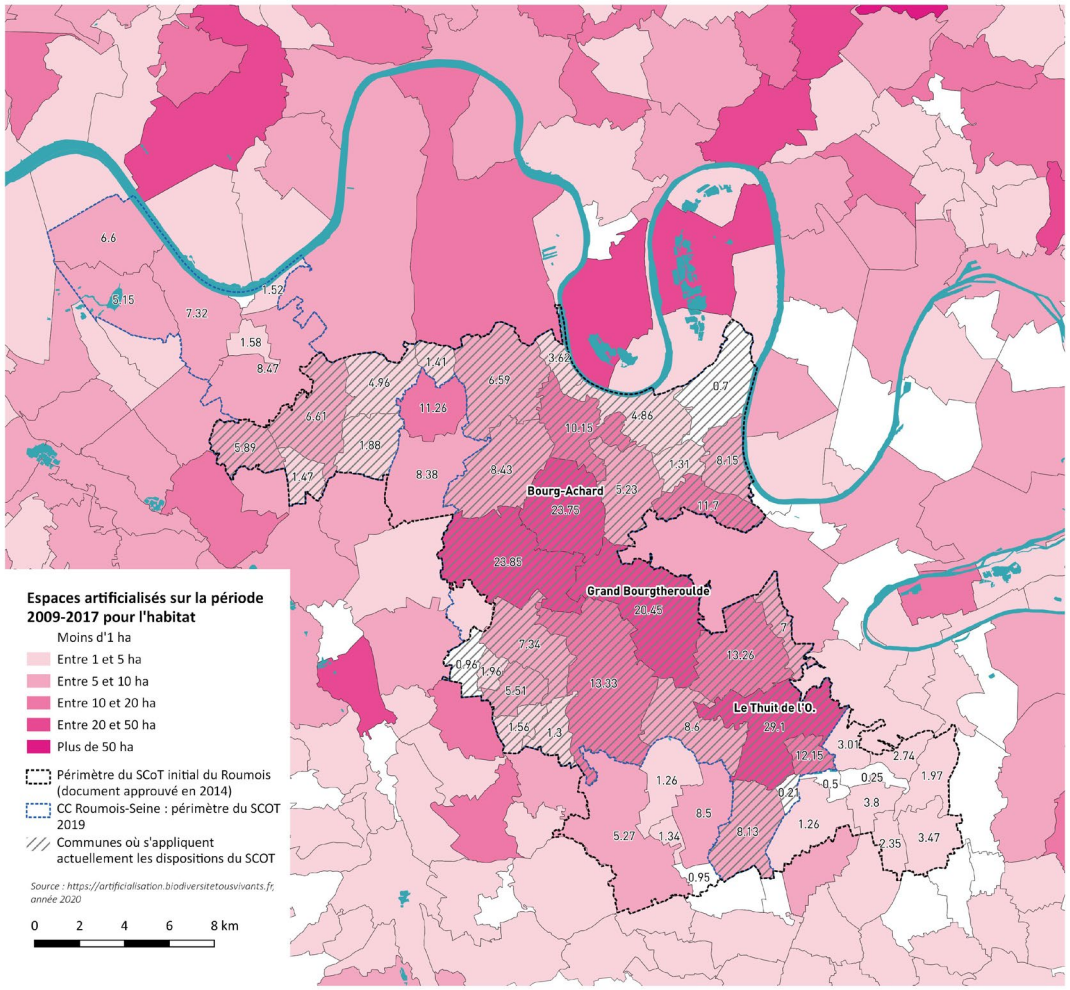

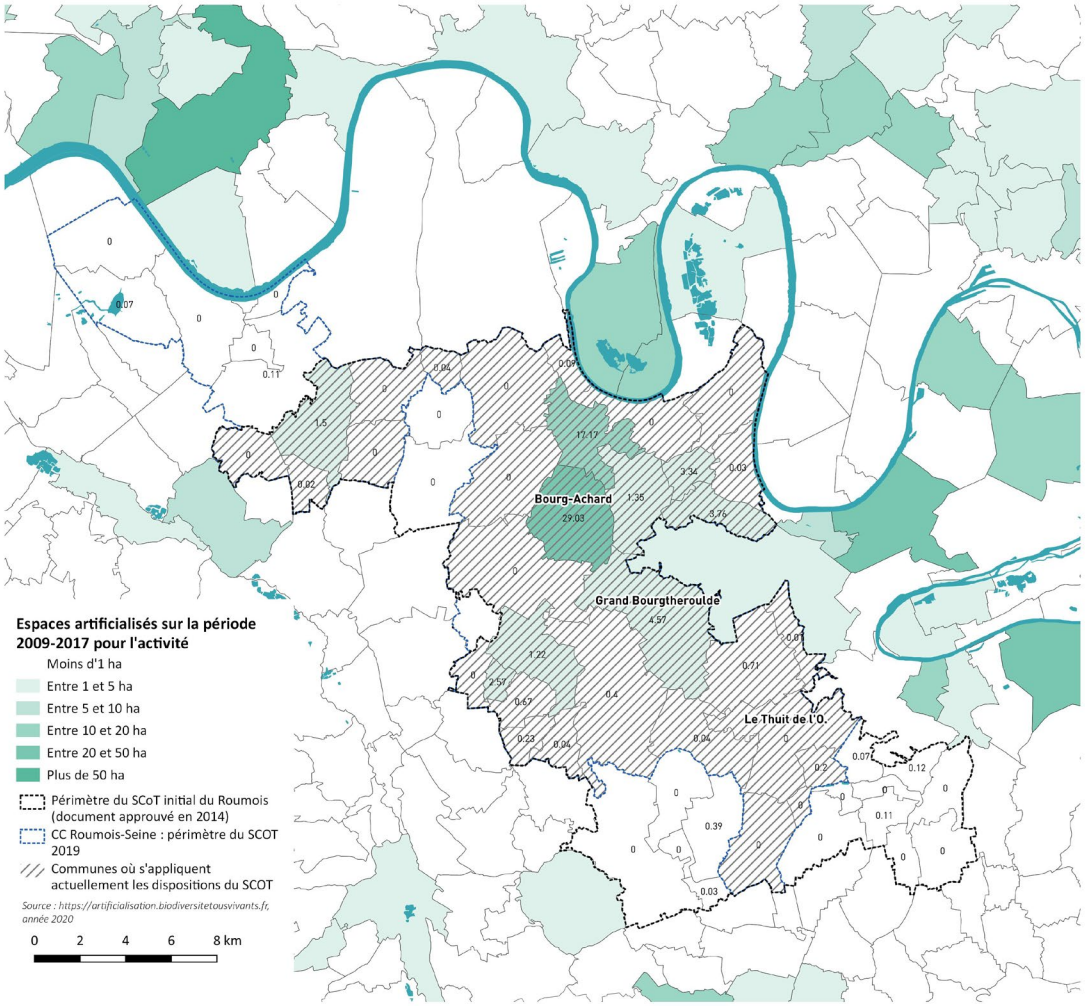

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Une consommation foncière qui ralentie mais qui reste élevé sur la première période d'application du SCoT :

	Prévisions du SCoT	Le constat
Habitat	**18 ha/an**	**32 ha/an**
Economie/ Commerce	**4,3 ha/an**	**10,3 ha/an**

Périmètre SCoT 2014		Flux d'artificialisation entre 2014 et 2017				Flux d'artificialisation entre 2014 et 2017			
		Total	Habitat	Activité	Mixte	Total	Habitat	Activité	Mixte
CC Roumois Nord	Secteur rurbain	20,9	9,2	11,5	0,0	**63,9**	35,7	27,9	0,0
	Secteur rural de transition	6,7	6,7	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	36,3	19,8	16,4	0,0				
CC du Canton de Bourgtheroulde - Infreville	Secteur rurbain	18,1	15,2	2,6	0,0	**34,0**	30,8	2,9	0,0
	Secteur rural de transition	9,5	9,5	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	6,4	6,2	0,2	0,0				
CC d'Amfreville-la-Campagne	Secteur rurbain	17,0	16,8	0,1	0,0	**31,7**	29,6	0,1	0,0
	Secteur rural de transition	14,1	12,2	0,0	0,0				
	Secteur rural naturel	0,6	0,6	0,0	0,0				
						129,6	**96,1**	**30,9**	**0,0**

Cette consommation foncière accentuée sur cette première période du SCoT s'explique notamment par l'activité de construction supérieure aux perspectives du SCoT. Par ailleurs, le territoire a connu une artificialisation de grande surface commerciale prévue et encadrée par leur DAAC. Cette artificialisation ne sera donc pas constante tout au long du SCoT.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT concernant la préservation des sites et des espaces naturels

Le SCoT a construit son projet au travers d'orientation permettant la conservation d'un réseau écologique cohérent et le plus fonctionnel possible.

Le SCoT identifie notamment deux principaux éléments :

- Les réservoirs de biodiversité ;
- Les corridors permettant de connecter les réservoirs entre eux.

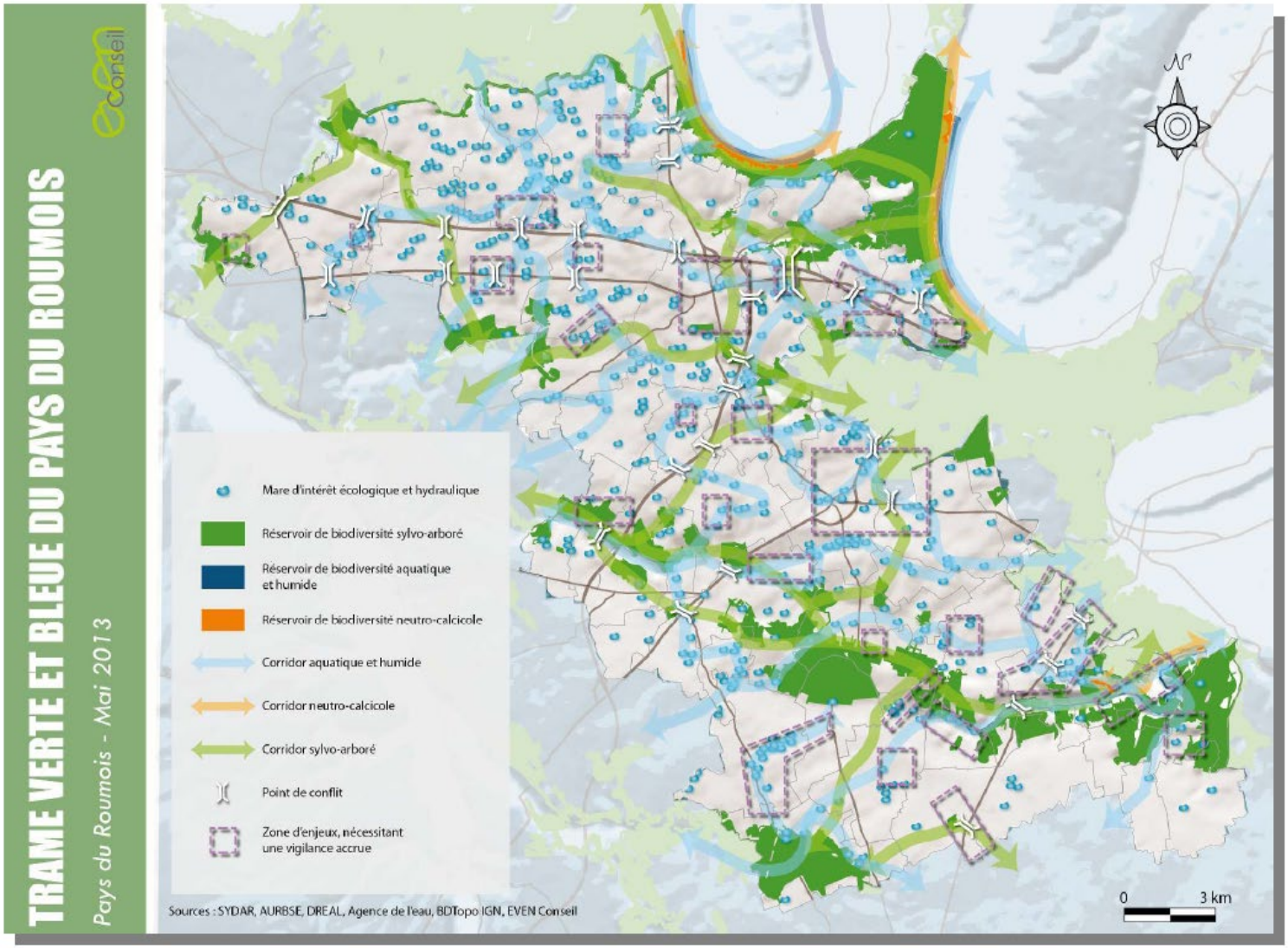

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappels du SCoT concernant la valorisation des richesses rurales et paysagères

Le SCoT a identifié les éléments naturels, agricoles et forestiers caractéristiques du territoire et présentant un intérêt paysager afin de les préserver.

Plusieurs zones sensibles d'un point de vue paysager ont été identifiées :

- Le fond de vallée de l'Oison ;
- Les secteurs urbanisés en pied de coteau de la Seine,
- Les secteurs urbanisés dominant la vallée de la Seine;
- Les espaces de lisières des forêts de Brotonne, de la Londe et d'Elbeuf.

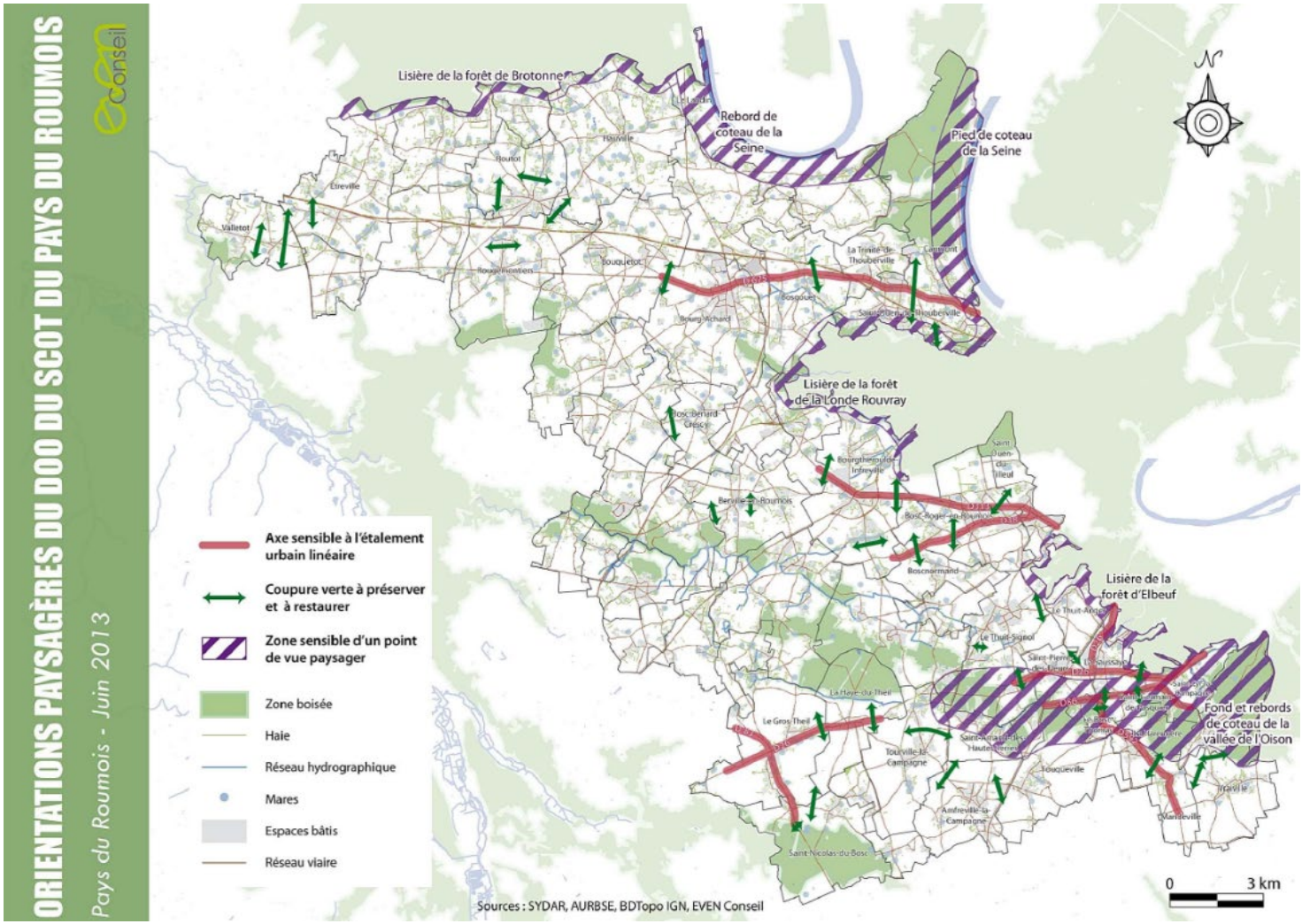

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Des espaces naturels et paysagers préservés :

Les principaux éléments de la Trame Verte et Bleue identifiés par le SCoT (Vallée de l'Oison, continuité des boisements au sud du territoire, coteaux de la Seine, …) sont aujourd'hui relativement bien préservés sur le territoire.
Les documents d'urbanisme en vigueur ont protégé ces différents espaces via leur classement en zone A ou N limitant ainsi fortement les constructions et protégeant de fait leur fonctionnalité.

Par ailleurs, les différentes coupures d'urbanisation du territoire identifiées par le SCoT sont aujourd'hui toujours d'actualité, et ne sont pas menacées de fermeture via l'urbanisation prévue.
Les documents d'urbanisme ont traduit réglementairement leur préservation (zone A, N, Nr, Non constructible au sein des cartes communales, …).

Vallée de l'Oison

Vallée de l'Oison

Coteau de la Seine – Barneville-sur-Seine

Vallée de l'Oison

Pied de côteaux de la Seine - Caumont

Forêt de Thénouville

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Zoom sur quelques coupures d'urbanisation préservées par le SCoT

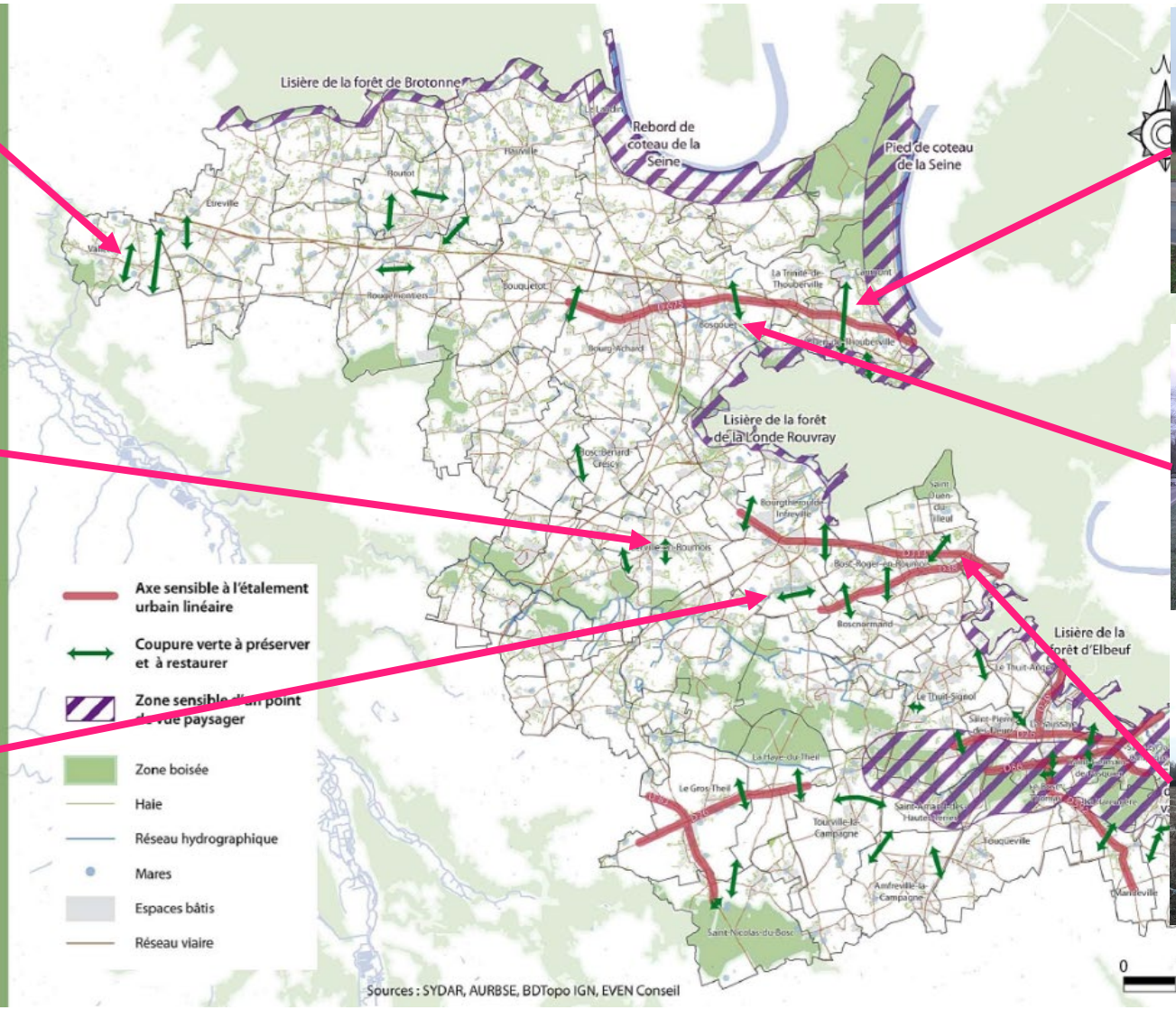

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Rappel du SCoT

Maitriser la demande énergétique, réduire les émissions de GES et encourager la production d'énergies renouvelables

Le SCoT encourage les actions envers l'isolation des bâtiments, vers les opérations de réhabilitation améliorant les performances énergétiques.

Par ailleurs, le SCoT demande aux documents d'urbanisme locaux de se saisir des différents outils permettant d'améliorer la performance énergétique des nouvelles constructions.

Favoriser une gestion durable de l'eau :

Garantir une alimentation en eau potable suffisante, sécurisée et pérenne et assurer un assainissement des eaux usées optimal pour de moindres impacts sur la ressource.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Les évolutions depuis l'approbation du SCoT

Des émissions de GES en baisse :

Selon l'observatoire Régional de l'Energie du Climat de l'Air de Normandie, la CC de Roumois Seine (périmètre 2020) a émis 236 531 teqCO2 en 2008 contre 222 471 teqCO2 en 2015, soit une baisse de près de 6% sur la période 2008-2015.

	Emissions de GES (en TeqCO2)
2008	236 531
2015	222 471

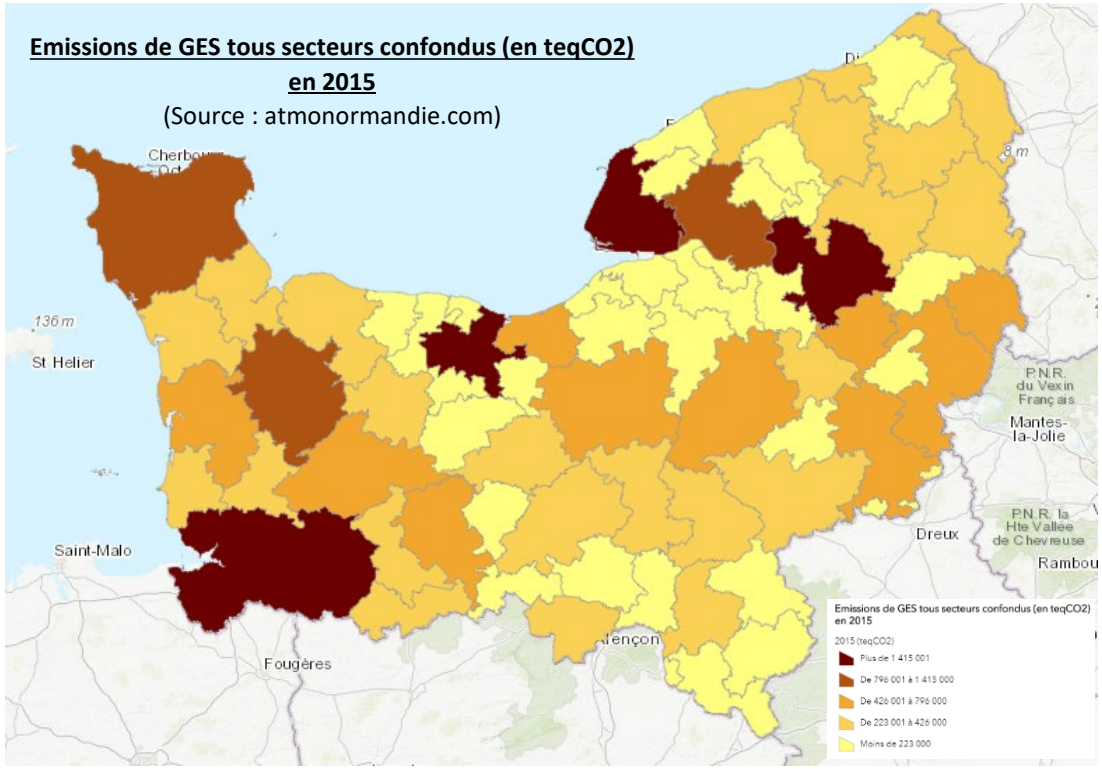

Des émissions de polluants en baisse :

La CC de Roumois Seine (périmètre 2020) a émis 2 113 tonnes de polluants en 2008 contre 1 854 tonnes de polluants en 2015, soit une baisse de 12% sur la période 2008-2015.

	2008 (en kg)	2015 (en kg)
PM10	267 613	236 457
PM2,5	184 770	144 533
NOx	365 815	306 280
SO2	23 945	11414
COVNM	697 354	592 972
NH3	573 448	562 346
Total des émissions	**2 112 945**	**1 854 002**

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Une consommation d'énergie en baisse :

La CC de Roumois Seine (périmètre 2020) a consommé en 2015, 744 GWh d'énergie (tous secteurs confondus) contre 776 GWh en 2008, soit une diminution de la consommation d'énergie de 4,2% sur la période.

Une production d'énergie renouvelable en hausse :

La CC de Roumois Seine (périmètre 2020) a produit 76,5 GWh d'énergie renouvelables en 2018 contre 67,7 GWh en 2008 soit une augmentation de la production d'énergie renouvelable de 13% sur la période.

Consommations d'énergie tous secteurs confondus (en GWh) en 2015
(Source : atmonormandie.com)

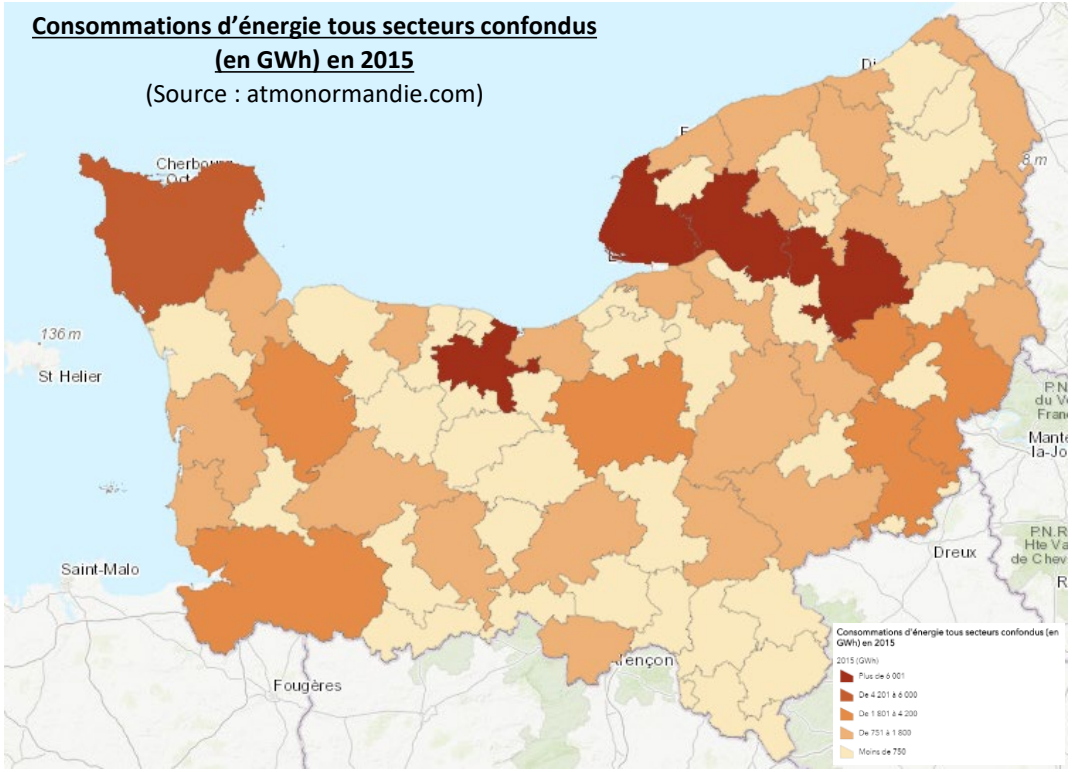

Production totale d'énergies renouvelables toutes filières confondues en 2018
(Source : atmonormandie.com)

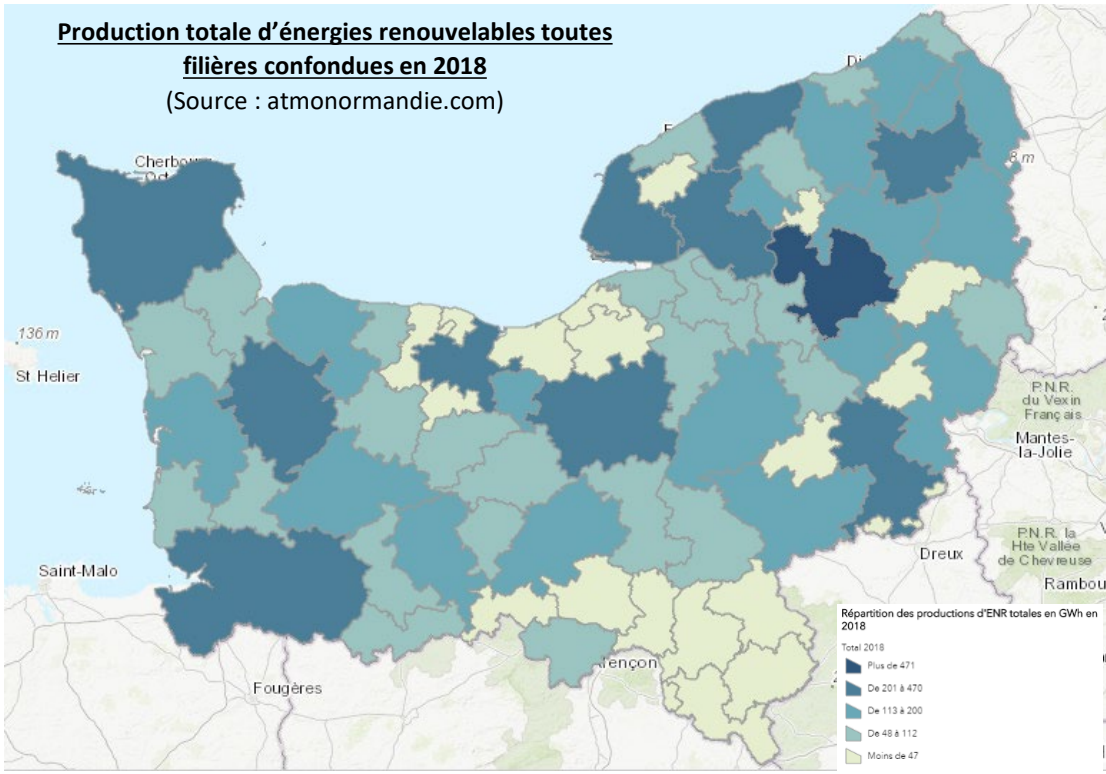

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Favoriser une gestion durable des déchets :

Le SCoT promeut de manière générale les actions en faveur de la réduction de la production de déchets à la source.

Pour l'année 2018, la CC Roumois Seine a produit 297 kg d'ordures ménagères et assimilés en 2018 contre 343 kg en 2014, soit **une baisse de l'ordre de 13,5%** entre 2014 et 2018.

	Ratio 2018 (kg/hab/an)	Ratio 2015 SINOE Milieu rural (kg/hab/an)
Ordures Ménagères résiduelles	217,0	207,9
Emballages (tri sélectif)	34,0	46,2
Fibreux (papiers-cartonnettes)	11,9	
Verre	33,9	36,9
Déchetteries	366,0	266,7

Bilan des performances de collecte pour quelques filières

Mode de collecte	Filière	Tonnage total année 2018
Porte à Porte	ordures ménagères	11 317,87
	tri sélectif	1 770,78
Ensemble des Déchetteries	déchets verts	8 021,75
	gazon	361,96
	branches	38,43
	gravats	4 599,44
	bois	1 548,09
	plâtre	575,48
	encombrants	1 936,20
	ferraille	917,48
	batterie	12,53
	DMS	77,55
	Huile de vidange	33,21
	gros cartons (déchèterie)	276,03
	D3E	570,16
	Pneus	43,21
	Piles	4,20
	ECO DDS	75,19
Apport Volontaire	papier	619,71
	verre	1 766,83
	gros cartons (apport volontaire)	210,11

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Favoriser une gestion durable de l'eau :

La qualité des eaux superficielles :

En 2019, l'état des eaux superficielles du Roumois Seine reste marqué par des masses d'eau en état médiocre voire mauvais, avec toutefois des améliorations constatées depuis l'approbation du SCoT.

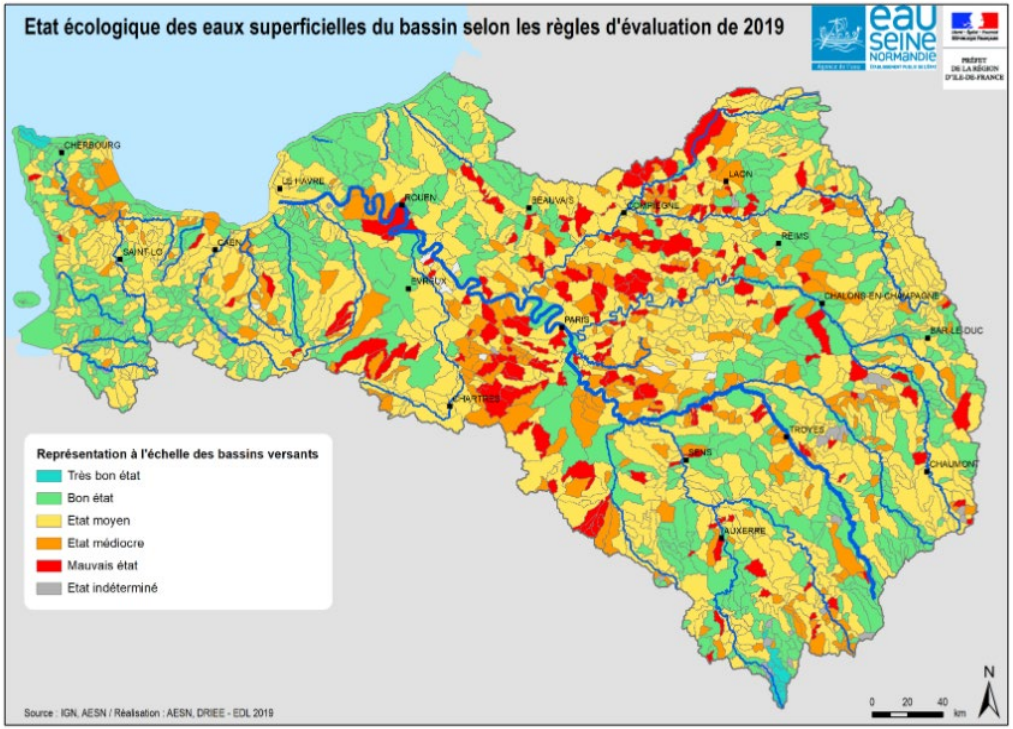

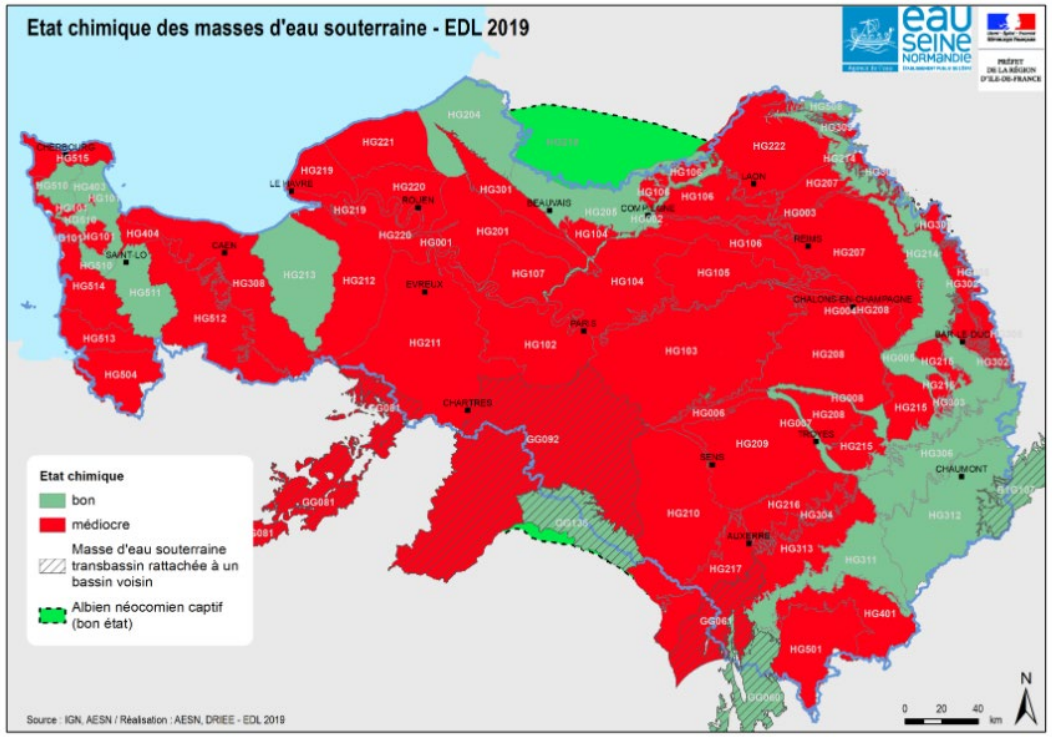

La qualité des eaux souterraines :

En 2019, l'état chimique est qualifié de médiocre sur la CC Roumois Seine, tout comme en 2013.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Favoriser une gestion durable de l'eau :

L'assainissement collectif et le traitement des eaux :

- 11 stations d'épuration en 2020 ;
- 1 nouvelle station sur la commune de Bourneville-Sainte-Croix en cours de construction (capacité de 1 500 EqH).

Une capacité de collecte suffisante comparativement au nombre de raccordements identifiés.

Communes de la CC Roumois Seine en 2020	Capacité Nominale (en Equivalent Habitant)	Charge maximale en 2018 (en Equivalent Habitant)
Trouville-la-Haule	300	118
Bourneville	800	1 233
Etreville	360	54
Hauville	500	178
Bourg-Achard	7 825	5 303
Bourg-Achard le Haut	200	73
Saint-Ouen-de-Thouberville	2 700	2 263
Bourgtheroulde	5 717	2 945
Berville-en-Roumois	420	66
Boissey-le-Chatel	1 100	594
Saint-Pierre-du-Bosguerard	5 040	3 266
Total	**24 962**	**16 093**

- Des non-conformité en équipement (STEU de Saint-Ouen-de-Thouberville et STEU de Saint-Pierre du Bosguerard) et deux non-conformité en performance (STEU de Boissey-le-Châtel et STEU de Bourneville).

L'assainissement non collectif :

Le territoire compte 21 000 habitants concernés par le SPANC (Assainissement Non Collectif).
Sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif **64% sont considérées comme conformes en 2018.**

NB : Les données publiées par les différents services de l'eau s'appuient pour le cas présent sur le périmètre de la CC Roumois Seine avant le départ de certaines communes.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Synthèse

Synthèse du SCoT 6 ans après

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Thématiques	Points positifs	Points négatifs
Développement résidentiel	- Des projections démographiques et de constructions de logements atteintes, et même dépassées - Le secteur rurbain a joué son rôle moteur dans l'accueil démographique ; - Les pôles structurants de l'armature territoriale ont concentré l'accueil démographique et la construction de logements	- Des pôles relais qui polarisent moins que les pôles d'équilibre et les communes non pôles - Une activité de construction du secteur rural de transition et des secteurs ruraux naturels, supérieures aux projections - Une dynamique de construction sur le secteur rurbain inférieure aux prévisions - Une non atteinte de l'objectif de réalisation de 30% de logements collectifs dans la production totale de logements, mais une forte augmentation du taux constaté - Un rythme de création de logements sociaux en deçà des objectifs - Une augmentation de la vacance sur les communes non pôles et les pôles structurants
Economie et Commerce	- Une dynamique de création d'emplois répondant globalement aux perspectives du SCoT - Une augmentation importante du nombre d'actifs sur le territoire - Un appareil commercial qui s'est développé en lien avec l'augmentation de la population ; - Des zones commerciales (ZACOM) qui ont joué leur rôle d'implantation commerciale de périphérie	- Une légère augmentation du taux de chômage - Une non atteinte du taux d'emplois fixé par le SCoT
Agriculture		- Une diminution de la SAU, et en conséquence une diminution rapide des exploitations agricoles qui tend à se poursuivre

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Thématiques	Points positifs	Points négatifs
Transports et déplacements	- Un schéma directeur des modes actifs en cours d'élaboration visant à augmenter la part des déplacements vélos et piétons au sein du territoire ; - Le territoire fait parti du programme « test » pour le covoiturage de proximité : Karos - Des dessertes ferroviaires améliorées (fréquences des trains, amplitudes horaires, …) - La déviation routière de Bourg-Achard est en cours de réalisation - Les aménagements de carrefour / échangeur ciblés par le SCoT ont été réalisés et permettent de fluidifier et sécuriser la circulation	- Une augmentation des déplacements domicile-travail et une dépendance forte à la voiture individuelle ;
Economie d'espace	- Une consommation foncière qui tend à ralentir par rapport à la décennie précédente	- Une consommation foncière qui reste élevée et au delà des prévisions du SCoT sur la première période d'application du SCoT mais qui est à mettre en lien avec le développement démographique plus rapide que les prévisions
Environnement	- Les coupures d'urbanisation du SCoT ont été préservés au même titre que les espaces naturels et paysagers ; - Des émissions de GES en diminution ; - Une consommation en énergie en baisse et une production d'énergie renouvelable en hausse ; - Une baisse de la production de déchets	- Une qualité des eaux superficielles et souterraines qui reste médiocre à mauvaise ; - Deux stations d'épuration qui font l'objet de non-conformité en équipement

NB : Une délibération devra être prise pour permettre la mise en révision du SCoT afin de mettre en adéquation le périmètre du SCoT avec le périmètre de l'EPCI porteuse du SCoT

Envoyé en préfecture le 05/03/2020
Reçu en préfecture le 05/03/2020
Affiché le
ID : 027-200066405-20200302-CC_DD_19_2020-DE

Villes et Architectures en Ateliers - **ve2a.com**